

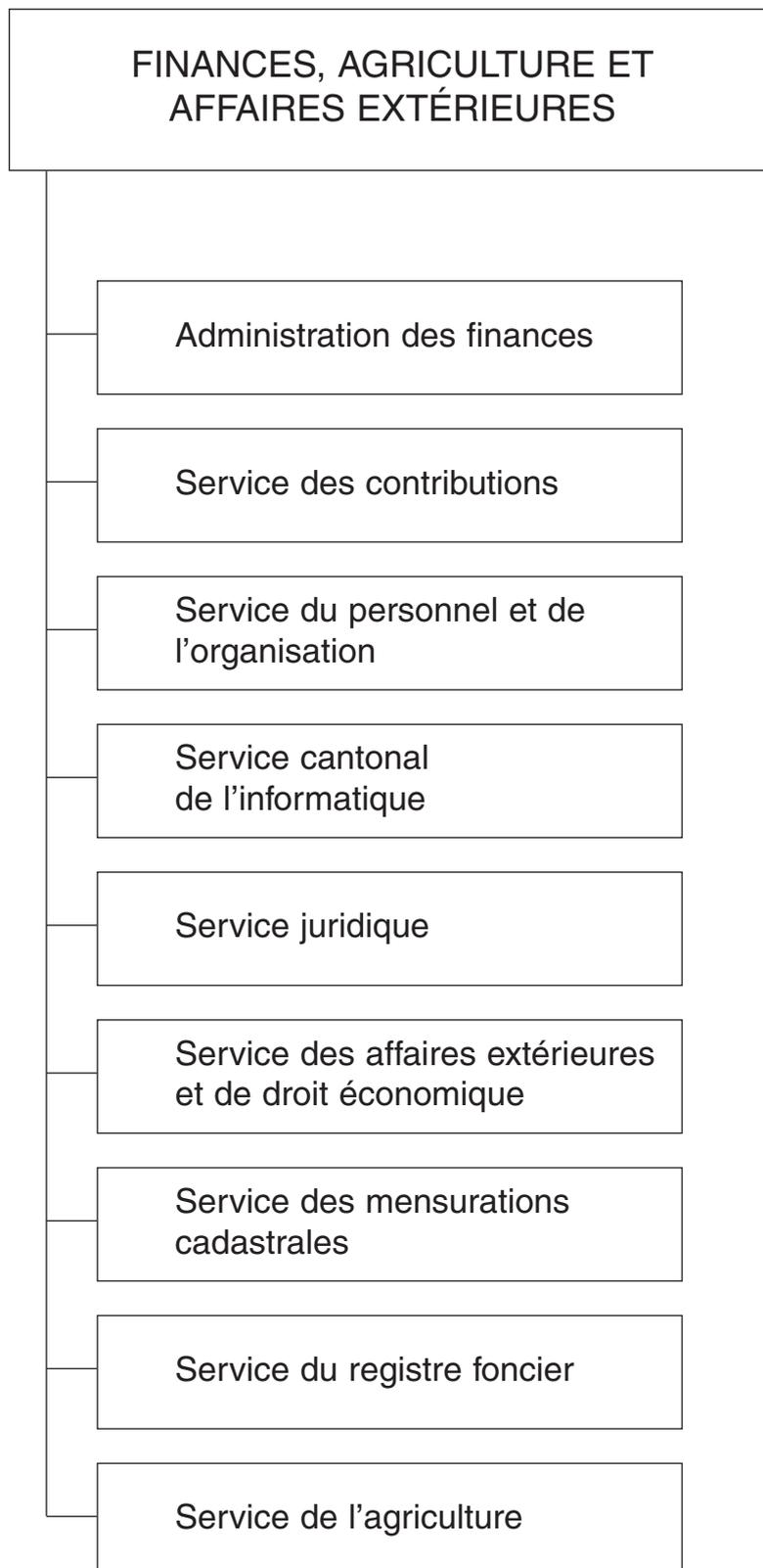


RAPPORT DU DÉPARTEMENT DES FINANCES, DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2004



**CHEF DU DÉPARTEMENT: WILHELM SCHNYDER
REPLAÇANT: JEAN-RENÉ FOURNIER**



INTRODUCTION

L'année 2004 se caractérise par une faible croissance de l'économie et un marché de l'emploi en stagnation. Pour les collectivités publiques et l'Etat en particulier, dont les tâches et les obligations augmentent en dépit d'un endettement déjà important, la recherche d'économies s'avère d'autant plus nécessaire.

Dans ce contexte, les chantiers et projets ci-après, qui ont particulièrement sollicité notre département, ne sont pas sans incidence sur le ménage cantonal. Ils sont présentés, selon qu'ils concernent plus directement la Confédération, le canton ou les communes valaisannes.

Fiscalité

En date du 16 mai 2004, le projet de loi fédérale du 20.6.2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre a été rejeté (paquet fiscal). Le Gouvernement et le Grand Conseil se sont engagés pour le rejet de ce projet fédéral qui, outre le manque de recettes qu'il entraînait proposait notamment l'abandon de la valeur locative, mais aussi de renoncer à la déduction des intérêts des dettes sur les immeubles non agricoles.

Sur le plan cantonal, le Gouvernement a aussi pris l'engagement de proposer des réductions fiscales pour les familles et pour les PME. Un décret en la matière a été transmis au Grand Conseil. Ce décret prévoit un allègement fiscal de 41,6 millions de francs. L'allègement prévoit notamment une déduction de Fr. 250.-- par enfant du montant de l'impôt et l'adaptation du rabais pour la famille de 32 à 35%. Le même décret propose aussi l'élimination des rabais fiscaux sur les taxes cadastrales à l'exception des immeubles agricoles.

Bénéfices et réserves d'or excédentaires de la BNS

Dans le cadre des propositions de répartition des réserves d'or excédentaires de la BNS et vraisemblablement aussi des bénéfices de la BNS entre la Confédération, les cantons et l'AVS, notre département s'est battu et continue à le faire pour la stricte application de la Constitution fédérale qui prévoit une répartition d'un tiers en faveur de la Confédération et le solde des deux tiers en faveur des cantons.

RPT

En date du 28 novembre 2004, l'arrêté fédéral du 3.10.2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a été accepté. Rappelons, à cet égard, que notre canton a approuvé, dans son principe, cette réforme qui prévoit notamment un désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons et le remplacement d'une part importante des subventions fédérales actuellement affectées par des montants sans affectation.

Frein aux dépenses et à l'endettement

Le principe du double frein aux dépenses et à l'endettement fixé dans la Constitution cantonale valaisanne a fait l'objet de la loi sur le frein aux dépenses et à l'endettement du 9 juin 2004, entrée en vigueur le 1.1.2005. La loi spécifie notamment que le budget de l'Etat doit présenter un excédent de revenus et un excédent de financement, ainsi que les dérogations possibles. Elle précise aussi les corrections à apporter en cas de non concordance du compte avec le budget.

Modifications de la LGCAF

La loi sur la gestion et le contrôle administratif et financier du canton du 24.6.1980 a été modifiée le 13.5.2004 pour entrer en vigueur le 1.12.2004.

Les principales modifications ont consisté à mettre à jour les compétences pour l'engagement des dépenses dans le domaine des

crédits d'engagement et des crédits complémentaires, ainsi que dans le cadre des crédits budgétaires.

Une seconde modification plus fondamentale de la LGCAF a été adoptée par le Parlement, le 15.12.2004 dans le but d'ancrer dans la législation la gestion par mandats de prestations.

Assainissement des caisses de retraite

La Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) et la Caisse de retraite du personnel enseignant (CRPE) présentent des découverts techniques très importants que l'Etat doit légalement garantir. Un groupe de travail a présenté un rapport et un avant-projet de loi mis en consultation qui a pour objectif d'atteindre un degré de couverture pour les deux Caisses de 100% en 2015. Un premier pas a été fait dans cette direction avec l'inscription d'un montant de 3,5 millions de francs au budget 2004 et du montant de 16,5 millions de francs en 2005.

Péréquation financière intercommunale

La péréquation financière intercommunale fait régulièrement l'objet de demandes parlementaires de modification du système actuellement en vigueur. Une commission ad hoc a ainsi élaboré un nouveau modèle qui, à l'instar du modèle de la Confédération, se fonde sur l'indice des ressources qui traduit la potentialité fiscale des communes. Les résultats de la consultation montrent que l'introduction de ce nouveau modèle requiert des examens complémentaires.

Loi sur les communes

La loi sur les communes du 5 février 2004, entrée en vigueur le 1er juillet 2004, tout en maintenant une large autonomie des communes, prévoit pour celles-ci des obligations nouvelles en matière de gestion financière.

De son côté, l'Administration cantonale est dorénavant appelée à jouer un rôle plus important d'appui et de conseil dans ce domaine.

Assainissement des communes

Le programme d'assainissement des communes, initié en 2003 pour venir en aide aux communes en situation financière précaire et particulièrement endettées, prévoit la constitution d'un fonds sur les années 2003-2005 de 30 millions de francs. Cette action s'est poursuivie en 2004 de manière renforcée.

Politique agricole

Le rythme de réformes de la politique agricole fédérale s'accroît, sous pression notamment de l'OMC et des accords bilatéraux avec l'UE. Au 1^{er} janvier 2004, le paquet agricole PA 2007 est entré en vigueur avec ses 40 ordonnances d'application. L'évolution structurelle imposée par la Confédération a, dans ce cadre, des conséquences importantes pour le Valais; la moitié des exploitations valaisannes ont en effet été exclues des aides structurelles fédérales.

Le nouveau paquet de politique agricole fédérale intitulé PA 2011 est actuellement en préparation. Une forte pression existe dans ce cadre pour supprimer tout soutien aux petites exploitations. Une telle mesure aurait des conséquences très graves pour l'entretien de notre territoire. Le soutien aux petites exploitations coûte très peu aux finances publiques, mais permet d'assurer l'équilibre économique social et environnemental de vastes régions de montagne. A ce titre, il devra impérativement être défendu à l'avenir.

Affaires extérieures

L'activité extérieure du département est principalement concentrée sur les dossiers fédéraux. En outre, le département est actif au sein d'organisations intercantionales et transfrontalières, visant la création et la coordination de synergies ainsi que la réalisation de projets.

La mise sur pied d'un réseau de relations extérieures est pour nous de plus en plus importante. En effet, pratiquement tous les domaines de notre vie quotidienne, notamment ceux de l'économie et de la formation, sont touchés de manière considérable par des décisions, qui sont désormais prises à l'extérieur de notre canton.

**Le chef du Département des finances,
de l'agriculture et des affaires extérieures**

Wilhelm Schnyder

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Personnel

Service	Effectif des postes figurant à l'état
Administration des finances	46.50
Service des contributions	136.55
Service du personnel et de l'organisation	9.00
Service cantonal de l'informatique	28.75
Service juridique	3.50
Service des affaires extérieures et de droit économique	5.90
Service des mensurations cadastrales	11.00
Service du registre foncier	16.90
Registres fonciers	36.70
Service de l'agriculture	102.69
Total	397.49

Interventions parlementaires

Motions

- 1.426 Motion du groupe DC du Bas-Valais, par le député Maurice Tornay, concernant les comptes et rapports de gestion (06.05.2003)

Motion considérée comme réalisée, session de février 2004

La motion demande la modification de la LGCAF dans le sens d'une présentation des comptes pour la session de juin de l'année suivante. Le Conseil d'Etat partage ce point de vue et a saisi l'occasion de la révision de la LGCAF pour modifier l'article 27.

- 1.428 Motion du groupe radical, par le député Albert Bétrisey, concernant la loi cantonale régissant les caisses de pension de l'Etat du Valais (07.05.2003)

Motion acceptée dans le sens de la réponse, session de mai 2004

La motion demande au Conseil d'Etat de créer les bases légales fixant le cadre des institutions de prévoyance du canton. Les motionnaires énoncent la nécessité d'un renforcement de la capitalisation des caisses et la création d'une nouvelle caisse par la fusion de la CPPEV et de la CRPE. Le Conseil d'Etat a désigné un groupe de travail ad hoc, dont le rapport a été mis en consultation. Les résultats de cette consultation ont été soumis à un groupe d'experts dont les conclusions sont attendues au printemps 2005 et feront l'objet d'une évaluation par les instances concernées.

- 1.448 Motion du groupe DC du Bas-Valais, par le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud, concernant les mesures urgentes en faveur des caisses de pension de l'Etat du Valais (11.05.2004)

Motion acceptée partiellement sous forme de postulat, session d'octobre 2004

La motion demande que le Conseil d'Etat prenne les mesures qui s'imposent pour que les caisses de pension passent du système de la primauté des prestations à celui de la primauté des cotisations. Le Conseil d'Etat confirme sa volonté de soumettre au Grand Conseil, dans les meilleurs délais, un projet de loi-cadre tendant au renforcement de la situation financière des deux institutions de prévoyance. A cette occasion, la question du passage au système de la primauté des cotisations sera examinée.

- 1.449 Motion du groupe DC du Bas-Valais, par le député Stéphane Marquis, concernant l'assainissement des caisses de pension de l'Etat du Valais (11.05.2004)

Motion acceptée partiellement, tant qu'elle concerne la CPPEV et la CRPE, session d'octobre 2004

La motion demande essentiellement au Conseil d'Etat un projet de modification de la LGCAF visant l'assainissement des caisses de prévoyance. Lors du développement, les motionnaires ont toutefois estimé préférable l'élaboration d'une loi spéciale consacrée uniquement aux institutions de prévoyance. Comme déjà mentionné à propos de la motion 1.448, le rapport et l'avant-projet déposés par le groupe de travail ad hoc portent sur l'objectif essentiel poursuivi par la motion. Par ailleurs, ces documents étudient et présentent toute une série de mesures, parmi lesquelles figure la quasi-totalité des questions soulevées par la motion. Un projet de loi-cadre sera soumis au Grand Conseil dans les meilleurs délais.

- 1.429 Motion du groupe radical, par la députée (suppl.) Sonia Métrailler, concernant les allègements fiscaux (07.05.2003)

Motion acceptée, session de novembre 2004

La motion demande au Conseil d'Etat de procéder à une nouvelle révision de la loi fiscale devant permettre de proposer des mesures concrètes d'allègement touchant le plus grand nombre de contribuables, ainsi que d'introduire un coefficient pour l'impôt cantonal permettant d'adapter plus rapidement la masse fiscale aux besoins réels du canton et à l'évolution de la conjoncture. Le Conseil d'Etat vient d'accepter un projet de décret qui prévoit toute une série d'allègements en faveur des personnes physiques et des sociétés de capitaux. Celui-ci sera traité prochainement par le Grand Conseil.

- 1.442 Motion du groupe radical, par la députée Brigitte Diserens, concernant la modification de la loi fiscale (04.03.2004)

Motion partiellement acceptée, session de novembre 2004

Il s'agirait d'accorder à un contribuable une ristourne fiscale en contre-partie de la mise en location de son bien, par l'intermédiaire d'une agence immobilière, pendant un certain nombre d'années. Si la proposition a le mérite de vouloir trouver une solution au problème des volets clos, il est douteux qu'elle atteigne les buts visés en raison de la motivation des propriétaires qui ne louent pas leur logement de montagne. En outre, cette proposition constitue une violation du principe constitutionnel de la garantie de la propriété. De plus, la déduction proposée n'est pas conforme à la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, aucune disposition ne prévoyant ce genre de déduction. La motion n'est donc acceptée que dans la mesure où elle vise à trouver une solution au problème en question, à l'exclusion des propositions de ristournes fiscales.

Postulats

- 1.425 Postulat des députés Albert Arlettaz et Yves Bagnoud concernant: il faut prendre aux pauvres, ils sont plus nombreux! (02.04.2003)

Postulat accepté, session d'avril 2004

Le postulat demande l'exonération fiscale pour les associations de gymnastique, de sport, de musique, de chant, etc. L'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes ne laisse guère de marge de manœuvre aux législateurs cantonaux. L'exonération fiscale se fonde sur la notion de service public ou de pure utilité publique, qui implique que deux conditions soient remplies: la poursuite d'un but d'intérêt général et de caractère désintéressé. Ce n'est pas le cas des associations citées dans le postulat.

1.436 Postulat du député (suppl.) Stefan Andenmatten et consorts concernant les services de l'Etat (04.11.2003)

Postulat accepté, session de septembre 2004

Le postulat demande au Conseil d'Etat de faire analyser les services par des experts internes ou externes sous l'angle des prestations fournies et d'éventuelles réorganisations. Les structures et processus des différentes unités d'organisation de l'Administration cantonale sont analysés régulièrement, l'objectif étant de détecter les potentiels de synergie. La création de nouveaux postes est conditionnée par l'application et l'exécution de nouvelles bases légales adoptées par le législateur. Comme le suggère la Commission de gestion, il conviendrait de systématiser l'étude d'impact des lois et règlements sur l'évolution du personnel de l'Etat. Dans le cadre des travaux de la Commission «Mesures structurelles», tous les services ont été priés d'effectuer une analyse des prestations et de démontrer quelles sont celles qui doivent légalement être fournies et quelles prestations pourraient être réduites, externalisées, voire supprimées. L'analyse des services demandée par le postulat est ainsi en cours de réalisation.

1.441 Postulat du député Werner Lagger concernant l'abrogation de l'ordonnance sur la publication des acquisitions de propriété immobilière du 13 octobre 1993 (02.03.2004)

Postulat accepté, session de novembre 2004

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'abroger l'ordonnance sur la publication des acquisitions de propriété immobilière. Le canton du Valais a mis en vigueur, au 1.1.1994, l'ordonnance relative à cet objet. Etant donné que la modification de l'article 970 a) du CCS, dont l'entrée en vigueur est annoncée pour le 1.1.2005, permettra aux cantons de prévoir, s'ils le souhaitent, une telle publication, le Conseil d'Etat est d'avis que cette ordonnance peut être abrogée, vu que cette publication est coûteuse, sans grand intérêt et même superflue, dans la mesure où le prix des transactions n'est pas publié.

ADMINISTRATION DES FINANCES

Comptabilité générale de l'Etat

Clôture du compte de l'Etat

La clôture du compte de l'année 2003 a été réalisée pour le 5ème fois à l'aide du système SAP. L'introduction de dossiers de clôture répertoriant les tâches à effectuer a apporté de nettes améliorations, assurant la remise du rapport sur le compte de l'Etat dans les délais prescrits.

Gestion de la trésorerie

Le volume des affaires traitées sur le compte courant bancaire de l'Etat s'est élevé à 7,684 milliards de francs pour l'année 2004.

Gestion de la dette administrative

61 contrats d'emprunts à court terme ont été conclus au taux moyen de 0,6050 %, pour un volume global de 1,564 milliard de francs. Durant cette même année, 58 emprunts à court terme ont été remboursés, pour un montant total de 1,579 milliard de francs, à un taux moyen de 0,3017 %. Ainsi la dette administrative s'élève à 495 millions de francs au 31.12.2004, alors qu'elle se chiffrait à 510 millions au 31.12.2003. Les intérêts dus pour l'année 2004 représentent un montant de 1,211 million de francs, soit un taux d'intérêt moyen de 0,4922 %.

Gestion de la dette consolidée

Au cours de l'année 2004, 5 emprunts à terme fixe ont été contractés, pour un capital de 140 millions de francs. Ces nouveaux emprunts ont été conclus pour des durées de 5 à 10 ans, au taux moyen de 2,6816 %. Durant le même exercice, 12 emprunts échus ont été remboursés, pour un montant total de 171,75 millions de francs et les amortissements financiers contractuels sont de l'ordre de 0,3 million de francs.

Evoluant de Fr. 1'424'350'000.– à Fr. 1'392'300'000.–, la dette consolidée a ainsi diminué, générant une charge d'intérêts de 52,351 millions de francs, pour un taux moyen de 3,7480 %.

Gestion de la dette des hôpitaux

Au 31.12.2004, le montant total de la dette des hôpitaux s'élève à 189,109 millions de francs, après enregistrement, pour l'année 2004, des intérêts pour 7,39 millions et des amortissements pour

8,33 millions. Les prêts accordés aux hôpitaux par le canton représentent la totalité de la dette des hôpitaux.

Trafic de paiement

La section des paiements a procédé au contrôle interne et à la validation de quelque 218'000 ordres de paiement (dont 30'973 BPR) pour un montant total de plus de 3,023 milliards de francs. En incluant le traitement des ordres de paiement concernant les salaires et autres honoraires, le nombre de transactions DTA et BPR s'élève à 333'887 pour un volume global de 3,609 milliards de francs.

Projets de réforme de la comptabilité financière

L'implémentation des affaires dans l'environnement SAP s'est poursuivie, notamment la gestion financière et comptable de la Prison des Iles et de la Maison d'éducation au travail de Pramont, ainsi que le domaine des Barges.

La Comptabilité générale de l'Etat a quasiment achevé durant l'année 2004 l'introduction de la gestion électronique des documents pour les pièces justificatives.

Dans le domaine de la gestion des débiteurs, un nouveau module SAP a été installé, pour mettre en œuvre le nouveau concept défini durant l'année 2004. Le paramétrage a été réalisé en vue d'une mise en production durant l'année 2005.

Office de la statistique

Plusieurs documents ont été édités par l'Office cantonal de la statistique au cours de l'année 2004: la brochure trimestrielle Bulletin d'informations statistiques ainsi que le Valais en Chiffres financé par la banque cantonale du Valais. Les travaux de préparation pour la mise à jour de l'Annuaire statistique 2004 arrivent également à leur fin. Ce dernier sortira de presse début 2005. L'Office participe de plus d'une part, à la parution du memento trimestriel du Conseil du Léman Chiffres clefs de l'Espace lémanique en collaboration avec les cantons de Vaud et Genève ainsi qu'avec l'INSEE Rhône Alpes, et d'autre part, à la publication mensuelle de l'indicateur économique de la Banque cantonale du Valais ainsi qu'aux brochures trimestrielles réalisées par le Créa de l'Université de Lausanne.

Pour 2004, les points forts de l'activité auront été l'exploitation relativement complexe et toujours très particulière en fonction des demandes déposées des résultats relatifs au recensement fédéral de la population 2000 d'une part, et la préparation du recensement fédéral des établissements et entreprises 2005 d'autre part.

Finances communales

Péréquation financière intercommunale

Il est nécessaire de rappeler tout d'abord qu'en mai 2003 le Grand Conseil a une nouvelle fois décidé de limiter l'alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale à 18 millions de francs pour les années 2003 et 2004. Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a également décidé d'attribuer une aide ordinaire maximale de Fr. 325'000.- par commune bénéficiaire.

Ainsi, comme pour l'année 2003, 53 communes ont bénéficié de l'aide ordinaire du fonds de péréquation pour un montant total de 14.1 millions de francs. Quant au fonds spécial destiné à venir en aide aux communes en situation financière précaire, il a permis la répartition de 3.8 millions de francs (y.c. le paiement des frais relatifs aux fusions de communes et au coaching financier de quelques communes) à l'intention de 39 communes. Ces dernières sont publiées ci-après conformément à la demande de la Commission de gestion du Grand Conseil:

Goms	: Binn – Fiesch – Geschinen – Gluringen – Grafschaft – Lax – Münster – Reckingen – Ulrichen
Oestlich Raron	: Mörel – Riederalp
Brig	: Ried – Brig
Visp	: Grächen – Saas Almagell – Saas Balen – Saas Grund – Zeneggen
Westlich Raron	: Ausserberg – Ferden – Kippel – Unterbäch
Leuk	: Bratsch – Guttet-Feschel – Unterems
Sierre	: Ayer – Grimontz – Vissoie
Hérens	: Evolène – Vernamiège
Sion	: Grimsuat – Salins
Conthey	: Nendaz
Martigny	: Bovernier – Iséables
Entremont	: Bourg – St-Pierre
St – Maurice	: Collonges – Evionnaz
Monthey	: Champéry – St-Gingolph

Assainissement de communes en situation financière précaire

Nous rappelons qu'au vu de la situation financière difficile de certaines communes municipales valaisannes et pour faire suite à l'affaire Loèche-les-Bains, le Grand Conseil a adopté, en date du 4 septembre 2003, un décret permettant l'octroi d'aides financières en vue de l'assainissement de communes en situation financière précaire. Ce décret permettra une utilisation judicieuse et rationnelle des 30 millions de francs à disposition du Conseil d'Etat de 2003 à 2005 (10 mios par année) pour l'assainissement des finances des communes valaisannes. En 2004, le Grand Conseil a ainsi décidé d'octroyer une aide financière à fonds perdu prélevée dans ce fonds à la commune d'Oberwald. Suite au refus par le Grand Conseil d'octroyer une aide du même type à la commune de Saas Grund, un nouveau projet sera présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en février 2005. Enfin, un prêt du fonds d'assainissement a aussi été octroyé aux communes de Bratsch, de Saas-Almagell et de Lax par le Conseil d'Etat.

Nouvelle loi sur les communes

Les collaborateurs en charge des finances communales ont participé de manière intensive à la mise en place de la nouvelle loi sur les communes du 5 février 2004, qui a remplacé, dès le 1^{er} juillet 2005, la loi sur le régime communal du 13 novembre 1980. Leurs travaux ont porté essentiellement sur l'information aux communes et à leurs fiduciaires respectives des changements et des obligations nouvelles en matière financière résultant de l'application de cette dernière. A l'avenir, un important travail devra être fourni par les collaborateurs en charge des finances communales à des fins de suivi, de conseils et d'aides à la gestion en matière de finances communales.

A noter que le Conseil d'Etat a également créé un groupe de travail pour l'élaboration d'un nouveau plan comptable harmonisé pour les finances communales comme le prévoit la loi sur les communes du 5 février 2004.

Comptes communaux

Comme chaque année, la saisie des comptes communaux 2003 permettra d'établir une analyse financière par commune, par région socio-économique, par type d'habitants et pour l'ensemble des communes valaisannes. Au vu des priorités établies dans le secteur des finances communales en 2004, la saisie des comptes ne sera pas terminée avant la fin du premier trimestre 2005. Nous rappelons que ces tableaux de statistique regroupent une trentaine d'indices financiers pour chaque commune et qu'ils répondent aux exigences fédérales et cantonales en la matière. Cette saisie des comptes devrait toutefois disparaître à court terme grâce à la mise en place progressive d'une nouvelle base de données financières et d'indicateurs en matière de statistiques financières des communes, données qui seront fournies directement par les communes sous forme uniformisée.

Subventionnement différentiel

En 2004, seuls les taux liés aux investissements ont été nouvellement calculés conformément au règlement de base du 3 mai 1978. Quant aux taux liés à la répartition des frais de fonctionnement, ils sont demeurés inchangés par rapport à 2003, ces derniers ne se calculant que tous les deux ans.

Prêts LIM et emprunts

Environ 90 dossiers concernant des octrois de prêts LIM cantonaux ou fédéraux à des collectivités publiques ou à des sociétés privées ont été analysés conformément à l'art. 3 de la LGCAF à l'intention du Chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité. Enfin, une cinquantaine de demandes d'emprunt, de cautionnement, de garantie ou d'octroi de prêt émanant de collectivités publiques (communes ou bourgeoisies) ont été examinées sous l'angle de l'incidence financière à l'intention du Conseil d'Etat.

Planification et analyses financières

Par rapport à 2003, le nombre de dossiers examinés et préavisés, en vertu de l'art. 34 de la LGCAF a légèrement diminué.

Ces dossiers se répartissent comme il suit:

	2003	2004
- Autorités et Chancellerie	42	35
- Département des finances, de l'agriculture et des affaires extérieures	276	240
- Département de la santé publique, des affaires sociales et de l'énergie	87	84
- Département de l'éducation, de la culture et du sport	235	226
- Département de l'économie, des institutions et de la sécurité	137	92
- Département des transports, de l'équipement et de l'environnement	504	444
Total	1'280	1'121

Assurances et économat

Les éléments principaux ayant marqué l'activité de cette section durant cette année sont les suivants:

- au chapitre des transactions immobilières, il y a lieu de relever que le Conseil d'Etat a accepté, à fin 2004, le principe de la vente des immeubles occupés par l'Institut hôtelier Hotelconsult «César Ritz» Collèges SA, au Bouveret, à dite institution. Cette transaction sera discutée par le Grand Conseil dans sa session de février 2005.

Le Conseil d'Etat a également accepté de procéder à un échange de terrain sur le territoire de la Commune de Collombey-Muraz. Les démarches y relatives seront finalisées au début de l'année 2005.

- au chapitre des réorganisations, signalons le transfert des activités relatives à la reproduction de documents, ainsi que du personnel qui en était chargé, à savoir une personne, de dite section au Service de l'informatique. Cette restructuration interne au Département, a été décidée le 9 juillet 2004 et a pris effet au 1^{er} janvier 2005. Elle a été notamment entreprise pour créer les effets de synergie, afin d'éviter des travaux de transformation dans les locaux de l'Economat, les questions de reproduction s'apparentant aujourd'hui plus à du matériel informatique qu'à un simple copieur.

SERVICE DES CONTRIBUTIONS

Direction

La direction a préparé pour le Conseil d'Etat les projets suivants:

- décret instaurant une déduction de l'impôt cantonal sur le revenu en faveur des enfants
- décret concernant la modification de la loi fiscale et du règlement des taxes cadastrales
- ordonnance concernant la fixation du caractère confiscatoire de l'impôt sur la fortune.

Elle a collaboré à l'élaboration des programmes informatiques pour:

- le passage à la taxation annuelle postnumerando
- la taxation et la perception de l'impôt à la source
- la gestion des prolongations de délais.

Elle a préparé à l'intention du Conseil d'Etat et collaboré avec d'autres départements aux procédures de consultation fédérales ci-après:

- avant projet de réforme de l'imposition des sociétés
- loi fédérale concernant l'accord avec la communauté européenne relatif à la fiscalité de l'épargne
- loi fédérale sur le partenariat
- rapport final de l'organisation du projet sur la législation d'exécution (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Section du personnel

Le Service cantonal des contributions a, selon l'organigramme, un effectif de 136,5 unités.

Il a bénéficié des unités supplémentaires ci-après:

- 3 du département des finances
- 4 postes auxiliaires du SCC
- 2 aides
- 4,6 emplois semi protégés
- 3 programmes de chômage
- 7 apprentis(es).

Vingt-deux personnes ont travaillé comme auxiliaires dans le courant de l'année, ce qui correspond à sept postes à plein temps.

Section des traitements

L'indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 2003 se situait à 102.8 points, soit en augmentation de 0.6 point par rapport à la même période de l'année précédente. Le renchérissement réel atteignait ainsi 0.6%. Les échelles de traitement 2004 ont été indexées au 31.12.2003 au renchérissement effectif.

Nous relevons que la masse salariale brute versée en 2004 a atteint le montant de Fr. 672'614'292.15, soit une augmentation de Fr. 9'308'071.30 par rapport à 2003. Les dispositions favorisant les retraites anticipées ont été reconduites en 2004 avec toutefois une réduction de l'indemnité de Fr. 28'000.- à Fr. 26'000.- par année d'anticipation. Ce sont 59 personnes qui en ont profité pour un montant total de Fr. 2'447'816.- dont 15 unités de l'administration cantonale et 44 membres du personnel enseignant.

Il y a lieu de mentionner également le versement des honoraires qui représente 8'606 paiements pour un montant de Fr. 8'588'607.50.- (8'434 paiements pour Fr. 8'482'555.- en 2003). Nous devons également rappeler l'introduction d'une nouvelle version du système modulaire et intégré pour la gestion financière, travail qui a nécessité de nombreux et volumineux tests et contrôles.

Dix personnes ont quitté le Service cantonal des contributions pour les raisons suivantes:

- 2 mises à la retraite
- 1 autres études
- 5 autres fonctions publiques
- 2 privés.

Une réorganisation a été effectuée. Le 50% du poste d'adjoint du coordinateur informatique (maladie) et le 50 % d'un poste de chef de section (agriculture) ont été transformés en un poste de taxateur-réviseur/coordonateur de projet.

Section des taxes cadastrales

L'augmentation des taxes cadastrales a été la suivante:

Immeubles bâtis (sans les bâtiments publics)

	2002	2003	2004
Haut-Valais	142'396'800.- (23.05%)	173'505'900.- (23.50%)	174'737'200.- (23.63%)
Valais romand	475'314'300.- (76.95%)	564'706'600.- (76.50%)	564'773'300.- (76.37%)
TOTAL :	617'711'100.-	738'212'500.-	739'510'500.-

Immeubles industriels et installations

	2002	2003	2004
Haut-Valais	110'719'000.- (50.23%)	94'795'300.- (47.34%)	78'715'200.- (44.82%)
Valais romand	109'706'000.- (49.77%)	105'435'500.- (52.66%)	96'910'900.- (55.18%)
TOTAL :	220'425'000.-	200'230'800.-	175'626'100.-

Section de la taxation des personnes physiques

L'année 2004 a été la première année de taxation selon le système annuel postnumerando. Malgré les difficultés dues à ce changement de système, la section avait taxé à fin décembre 2004:

- dépendants: 82.76 %
- indépendants: 49.74 %

Le nombre de contribuables de la section s'établit comme il suit:

- domiciliés	168'386
- hors canton	46'077
- hors pays	20'380
- permis B	3'904
Total	238'747

Sur les 168'386 contribuables domiciliés, il y a 150'532 dépendants et 17'854 indépendants. Sur ce nombre 32'598 reçoivent une annexe agricole.

La charge se répartit comme il suit:

- 4'583 dossiers par taxateurs II
- 902 dossiers par taxateurs I et taxateurs-réviseurs
- 15'555 dossiers par secrétaires

Section de la taxation des personnes morales

La section a un effectif à l'organigramme de 13 unités. Sur cet effectif, 11 personnes s'occupent de la taxation et 2 du secrétariat.

Elle contrôle environ 12'526 contribuables dont plus de 8'000 sociétés de capitaux.

Le nombre de sociétés a augmenté d'environ 740. Le Registre du commerce a procédé à 207 radiations. L'augmentation nette s'établit à environ 533 sociétés.

Section des impôts spéciaux

Les recettes brutes de l'impôt à la source se sont élevées à 58,7 mios de francs. De ce montant doivent être déduites la part de l'impôt communal et quelques transferts. Le nombre d'employeurs est en augmentation, à savoir 6'118 contre 6'057 en 2003.

La section des gains immobiliers a contrôlé 16'373 transactions immobilières (14'848 en 2003). Elle a notifié 7'481 bordereaux (4'463 en 2003) pour une recette de 17,8 mios de francs (10,9 en 2003).

La section des successions et donations a notifié 463 bordereaux, à savoir 281 en matière de successions et 182 en matière de donations pour une recette de 9,2 mios de francs (14,6 mios en 2003).

Section de l'impôt anticipé

La section a contrôlé 90'603 états des titres et dressé 36 avis de crédit (retenue USA, imputation forfaitaire). Les montants imputés ou remboursés par avis de crédit se sont élevés à 66,3 mios de francs.

Elle s'occupe également des gains de loterie. En 2004, le nombre de gains s'est élevé à 1'618 (835 en 2003). Le nombre de taxations est plus du double, à savoir 995 contre 477 en 2003.

Elle a traité 272 dossiers d'amendes fiscales. Sur ce nombre, elle a infligé 111 amendes pour environ 1,9 mios de francs, à savoir 0,8 mio pour le canton, 0,7 mio pour les communes et 0,4 mio pour l'impôt fédéral direct.

La Direction du SCC a donné l'ordre au chef du projet informatique de démarrer avec le scannage dès la période fiscale 2004.

Elle a étudié la taxation mixte selon le modèle fribourgeois. A ce sujet, une décision sera prise par la direction du SCC au début de 2005.

Office cantonal du contentieux financier

Le nombre d'actes de poursuites pour les impôts cantonaux et l'IFD a diminué. Il est passé de 28'848 à 20'054 en 2003. Les demandes de mainlevée, les réquisitions de continuer la poursuite et les demandes de vente ont suivi la même baisse.

Malgré cette diminution, les pertes (non-valeur, remises et actes de défaut de biens) ont augmenté pour les personnes physiques (13,1 mios contre 9,0 mios en 2003). En revanche, pour les personnes morales, elles ont diminué (1 mio contre 1,9 mios 2003).

Bureau des juristes

Le bureau des juristes a établi 124 préavis à l'attention des instances de recours (CCR, TC et TF).

Il a pris 264 décisions sur réclamation concernant les amendes d'ordre et fiscales. Il a statué également sur 280 domiciles fiscaux.

Section de l'informatique

Pour l'année 2004, la section informatique du SCC s'est occupée principalement des tâches suivantes:

- maintien du parc informatique
- développement et adaptation des programmes pour la taxation annuelle postnumerando
- mise en place d'une procédure pour l'envoi automatique des éléments de taxation aux communes sous la forme d'un fichier via une connexion sécurisée par GroupWise
- développement et mise en production de la gestion des délais pour le dépôt de la déclaration fiscale par Internet (WebTA)
- suivi du projet de développement du logiciel gratuit pour les contribuables «VSTax 2004» qui sera téléchargeable par Internet dès le 7 février 2005
- analyse, achat du logiciel «ScanTax» de la maison IBM et développement afin de scanner le code barre bidimensionnel pour la reprise des éléments de taxation depuis VSTax 2004.

Inspectorat fiscal

Le bureau de l'Inspectorat fiscal a effectué 308 expertises. Les reprises ont été les suivantes:

- reprises fiscales sur le revenu/bénéfice environ 32,0 mios de francs
- reprises fiscales sur la fortune environ 16,7 mios de francs.

Un expert a été transféré à la section des personnes morales.

Depuis le mois de mai, un expert a été chargé de taxer le 50 % des indépendants de la Commune de Fully.

Au début de l'année 2005, les experts ont reçu comme mission de taxer 200 indépendants de la Commune de Martigny (promotion du taxateur-réviseur comme coordinateur de projet). Ils devraient également donner un coup de main au rayon de Brig-Naters (maladie du taxateur-réviseur).

SERVICE DU PERSONNEL ET DE L'ORGANISATION

Le Service du personnel et de l'organisation est responsable de la gestion quotidienne de près de 10'000 salariés. En parallèle à ses tâches opérationnelles courantes, il a poursuivi en 2004 ses travaux liés à la nouvelle politique du personnel.

Nouvelle politique du personnel

Fidélisation du personnel

Jusqu'en 2004, le personnel au bénéfice de 25 ans d'activité recevait une montre en signe de reconnaissance de sa fidélité auprès de l'Etat du Valais. Un groupe de travail a été constitué en vue de proposer de nouvelles alternatives sur la manière de récompenser la fidélité des collaborateurs. Par conséquent, des nouveautés ont été introduites en 2004 déjà: les personnes au bénéfice de 25 ans d'activité ont pu choisir de recevoir soit Fr. 2'000.-, soit 15 jours de congés supplémentaires, soit une solution mixte entre ces deux possibilités. De plus, un diplôme a été remis aux jubilaires. Dès 2005, de nouvelles propositions se concrétiseront avec des reconnaissances qui interviendront de manière plus fréquente.

Modernisation des horaires de travail

Le règlement sur le temps de travail dans l'administration cantonale, introduit au 1^{er} janvier 2002, continue à être appliqué sans changement. De plus en plus de services ou offices/sections choisissent la durée annuelle du travail. Cette variante présente une plus grande flexibilité et permet une complète adaptation des horaires de travail aux fluctuations du volume de travail.

Formation et perfectionnement

Durant l'année 2004, ce ne sont pas moins de 98 séminaires, d'une durée de un à trois jours, qui ont été offerts. Le Service du personnel et de l'organisation les a mis sur pied en collaboration avec 46 animateurs et animatrices. Au total (sans les cours informatiques) 851 collaboratrices et collaborateurs ont pu profiter de cette offre interne. 125.5 jours de cours ont été nécessaires pour répondre aux demandes. La préparation et la gestion de la formation et du perfectionnement internes nécessitent un engagement considérable sur le plan organisationnel et administratif.

Formation linguistique

Suite au succès de la filière Tandem I dispensé en 2002/2003 et au besoin exprimé par les participant-e-s de continuer ce modèle de formation linguistique, un nouveau projet-pilote a été lancé en 2004: Tandem II. Ainsi, parallèlement à une nouvelle session de Tandem I regroupant 16 personnes, 18 personnes ont suivi la nouvelle filière Tandem II. Cette nouvelle formation, basée sur le concept de Tandem I, est renforcée par une formation individualisée par ordinateur et des cours de grammaire en présentiel. Suite à l'évaluation de ce nouveau programme de formation en automne 2004, il a été décidé de pérenniser Tandem II et d'élaborer une nouvelle filière de formation linguistique individualisée grâce au CALL (Computer Assisted Language Learning).

Cours linguistique intensif

Le Service du personnel et de l'organisation a procédé à un appel d'offre auprès de différentes institutions privées et publiques dispensant des cours de langue intensifs et le choix s'est porté pour l'année 2004 sur l'Ecole-Club Migros. Ainsi, 39 personnes ont suivi des cours semi intensifs, soit de langue allemande, soit de langue française (cours compact d'un mois à raison de 3 x 2 heures par semaine).

Bonus Plus

Ce projet, élaboré dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Service du personnel et de l'organisation et le Service de la forma-

tion professionnelle permet l'ouverture de l'offre de formation continue des écoles professionnelles du canton au personnel de l'Administration cantonale. Ainsi, l'employeur offre la possibilité de suivre gratuitement le cours choisi. De l'autre côté, l'employé, quant à lui, met à disposition sur son temps libre, le temps nécessaire pour suivre cette formation.

Pour les années scolaires 2003/2004 et 2004/2005, 37 personnes ont profité de cette offre.

Promotion Femmes

Cette formation a pour but d'encourager un plus grand nombre de femmes à postuler en interne pour des postes à responsabilités et d'assurer une plus grande autonomie et une prise de responsabilité accrue sur la place de travail. Elle s'appuie sur des travaux d'intersessions et sur une participation aux cours de formation de l'Etat (8 jours en sus des 3 jours autorisés).

La première volée 2003/2004 compte 12 participantes dont 90 % sont satisfaites suite à l'évaluation faite en collaboration avec le Bureau de l'égalité et l'animatrice de cette filière. Ce projet va donc être pérennisé.

Convention de coopération avec les communes et bourgeoises valaisannes

Grâce à la collaboration entre le Service du personnel et de l'organisation et les communes et bourgeoises valaisannes, des collaboratrices et collaborateurs de ces communes et bourgeoises peuvent participer depuis 2002 aux mêmes séminaires que les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale. En 2004, 87 collaboratrices et collaborateurs de communes et bourgeoises (réparti-e-s sur 15 communes) ont fait usage de l'offre de séminaires de l'Administration cantonale.

Conférences professionnelles

Le Service du personnel et de l'organisation a mis sur pied deux conférences professionnelles, l'une sur les résultats de l'enquête de satisfaction effectuée en 2003 et l'autre sur la nouvelle taxation annuelle postnumerando et sur les votations fédérales du 16 mai 2004 : le paquet fiscal.

Qualité dans le recrutement et la sélection de personnel

Le processus de sélection, tel que décrit dans le «guide de management du personnel» a été approuvé et déclaré lignes directrices en la matière par le Conseil d'Etat. En 2004 également, un nombre croissant de services (env. 60 %) ont bénéficié, lors de procédures de recrutement, de cet appui méthodique qui permet de soumettre tous les candidats aux mêmes conditions et de garantir ainsi un maximum d'objectivité.

Politique salariale

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2004, le Conseil d'Etat a renouvelé sa volonté de poursuivre une politique salariale dynamique et flexible. Pour l'année 2004, les salaires pour les employés de la fonction publique ont été adaptés au renchérissement (0.6 %). Un coefficient de 1 était appliqué. Les paliers d'attente ont été supprimés en 2004. L'indemnité en capital annuelle a été déterminée à Fr. 26'000.--.

Système d'information du personnel (SAP HR)

Durant l'année 2004, d'importants travaux ont été entrepris pour la mise en production d'un nouveau module SAP pour la gestion des mises aux concours ainsi que pour la gestion et le suivi des dossiers de candidatures. Ce module permettra une automatisation des processus du recrutement et un meilleur suivi statistique. De plus, la migration sous SAP des divers systèmes de gestion des temps résiduels se poursuit normalement. Plusieurs services ou sections ont été migrés sous SAP.

Télétravail

Le Conseil d'Etat avait mandaté en 2003 le Service du personnel et de l'organisation de lancer un projet-pilote prenant en considération tous les éléments nécessaires en vue d'une possible introduction du télétravail au sein de l'Administration cantonale. En collaboration avec des spécialistes internes et externes, des directives sur le déroulement du projet-pilote ont pu être préparées et ont été adoptées par le Conseil d'Etat. Sur la base des exigences définies dans ces directives, le Comité de pilotage a procédé à une analyse structurée des candidates et candidats et de leur entourage professionnel. Sur la base de ces analyses, le Conseil d'Etat s'est déterminé sur le choix des 10 participants au projet-pilote qui a débuté vers la fin de l'année 2004. Le projet-pilote est accompagné de mesures permettant une analyse des impacts de cette nouvelle forme de travail.

Management de la Qualité - standardisation des processus

Afin de garantir une application standardisée et qualitative de tous les processus dans le domaine du management du personnel par l'ensemble de l'Administration, le Service du personnel et de l'organisation mettra en place un système de management de la qualité. Plus de 20 processus ont été améliorés et élaborés en 2004. En complément du Guide de Management du personnel, ces processus vont être déclarés comme ligne directrice par le Conseil d'Etat en 2005 et ensuite être publiés par public-cible dans l'intranet de l'Etat du Valais.

Marketing du personnel

En 2004, le Service du personnel et de l'organisation a établi environ 180 offres d'emploi structurées, répondant au profil recherché et a garanti leur publication, dans les délais, dans le Bulletin Officiel, le Walliser Bote, le Nouvelliste, d'autres journaux ainsi que dans la bourse de l'emploi sur le site Internet www.vs.ch. Grâce à l'énumération des avantages offerts, l'Etat du Valais a ainsi amélioré encore son image en tant qu'employeur, de même que sa compétitivité sur le marché de l'emploi. Par ces mesures, il tend à inciter davantage de candidat-e-s potentiel-le-s à faire acte de candidature. Pour améliorer et développer la mobilité interne et les possibilités de carrière, un modèle de bourse des collaborateurs, le processus «changer d'activité» et un questionnaire y relatif ont été élaborés en 2004.

Gestion des apprentis et stagiaires MPC

Au début de l'année scolaire 2004/2005, 39 filles et 19 garçons (43 de langue française et 15 de langue allemande), ayant terminé leur scolarité obligatoire, ont débuté leur apprentissage dans les divers services de l'Administration cantonale.

Dès août 2003, les apprentis de commerce sont formés selon la nouvelle réforme commerciale de base. Le Service du personnel et de l'organisation, de par ses rôles de coordination et de formation des apprentis, a ainsi mis sur pied des séances d'information destinées aux maîtres d'apprentissage et a organisé et animé 27 jours de cours interentreprises à l'attention des apprenti-e-s.

De plus, dans le cadre de la préparation aux examens de fin d'apprentissage en vue de l'obtention du CFC d'employé-e de commerce, le Service du personnel et de l'organisation, a animé 8 jours de cours. Et il est à souligner que sur les 42 apprenti-e-s employé-e-s de commerce terminant leur formation en 2004, seul un échec est à déplorer.

L'Administration cantonale offre, en sus de 159 places d'apprentissage, de multiples possibilités de stage. C'est ainsi que, en 2004, 22 jeunes ont pu effectuer un stage MPC et 7 apprentis de l'Ecole des Métiers (EMVs) ont disposé d'un stage long au sein de l'Administration cantonale.

Sondage du personnel

En février/mars 2004, les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration cantonale ainsi que les propositions de mesures en découlant ont été présentés au personnel de l'Administration cantonale lors d'une conférence professionnelle et au public lors d'une

conférence de presse et lors d'un reportage sur Canal 9. Suite à l'analyse des résultats, divers groupes de travail ont été mis sur pied par le Service du personnel et de l'organisation.

Égalité des chances

Dans le domaine de l'égalité des chances, le Service du personnel et de l'organisation n'est pas resté inactif. Mis à part l'élaboration et le suivi de la nouvelle filière de formation «Promotion Femmes», le Service du personnel et de l'organisation a participé au groupe de travail «Femmes dans l'Administration» et a dû évaluer les incidences en termes de ressources humaines et financières des mesures proposées dans le rapport final, ceci sur mandat du Conseil d'Etat.

L'Administration cantonale a en outre, par le biais du Service du personnel et de l'organisation, participé au Prix Egalité. De plus, suite à l'interpellation du Conseil d'Etat lors de la journée de la femme du 8 mars 2004, le Service du personnel et de l'organisation a préparé un rapport ad hoc répondant à cette intervention.

Controlling du personnel

Dans le cadre de la modification du 15 décembre 2004 de la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton, un système de controlling portant sur les prestations, les finances, l'organisation et les procédures ainsi que le personnel, sera introduit en 2005 avec des unités pilotes au sein de l'Etat du Valais. Le controlling du personnel est un instrument de direction et de gestion au service du parlement, du gouvernement, des départements et des services qui doit amener un pilotage plus efficace et plus efficient des objectifs dans le domaine de la politique du personnel. En 2004 un concept pour l'introduction du controlling du personnel au sein de l'administration cantonale a été élaboré.

Collaboration dans le cadre des autres projets partiels de la réforme de l'administration 2004

Le Service du personnel et de l'organisation est aussi actif dans d'autres projets partiels liés à l'introduction de la nouvelle culture de l'Administration. On peut citer en particulier la collaboration au projet e-DICS qui systématise et intègre les nouveaux instruments de gestion et de conduite du canton du Valais, l'évaluation des réformes ainsi que dans le cadre de l'introduction de la LGCAF II en 2005, l'évaluation des compétences déléguées aux Chefs des unités pilotes et le controlling du personnel.

Gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel

Le service du personnel et de l'organisation (SPO) a également participé activement au développement d'une politique en matière de gestion des situations à risques ou de dépendances au sein de l'administration cantonale. Un groupe de travail, présidé par le SPO, a donc été créé et a élaboré des lignes directrices en la matière. Les prochaines étapes de ce projet se concrétiseront en 2005.

Gestion du personnel et de l'organisation

En 2004, dans le domaine de la gestion du personnel et de l'organisation, 6'855 accusés de réception ont été établis; 2'302 préavis à l'intention du Conseil d'Etat ont été délivrés et 1'928 demandes écrites ont été traitées. Il convient encore de relever, les particularités suivantes.

Commission de classification

Réunie à 3 reprises, la commission de classification a examiné et préavisé 26 requêtes individuelles ou collectives. Ses analyses se sont fondées sur les critères définis par la Loi sur les traitements du 12 novembre 1982, compte tenu des cahiers des charges réactualisés, des déterminations des supérieurs, des résultats de l'EVAFO (évaluation des fonctions), des visites réalisées sur place, des études salariales comparatives et des résultats fournis par des groupes de travail.

Le 25 août 2004, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre toutes les requêtes individuelles et collectives transmises jusqu'à fin mars 2004, vu la situation financière de l'Etat du Valais et les mesures proposées par la Commission «révision des structures et des subventions».

Groupes de travail et commissions

Les collaborateurs du Service ont également participé à plusieurs groupes de travail et commissions, notamment dans les domaines suivants:

- Examen de la situation des deux caisses de prévoyance
- Adaptation et harmonisation de diverses indemnités
- Mesures pour l'égalité des chances
- Modalités d'application et harmonisation entre le personnel des hôpitaux d'Etat et du Réseau Santé Valais
- Gestion des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances en milieu professionnel
- Fidélisation du personnel
- Mesures d'accompagnement pour le personnel des arsenaux cantonaux
- Evaluation des réformes
- Commission disciplinaire
- Groupe locaux
- Commission de classification pour le personnel enseignant
- Commission de formation.

SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Le déménagement du service cantonal de l'informatique (SCI) du Palais du Gouvernement dans les nouveaux locaux de l'avenue des Mayennets a nécessité un investissement important de toute l'équipe du SCI. L'exploitation quotidienne a été assurée pour ne pas déranger nos 3200 utilisateurs. Par contre les nuits et les fins de semaines, depuis le 26 novembre, ont permis le déplacement de plus de 400 équipements techniques. L'installation du copieur haut volume de l'économat a également été réalisée durant cette période et cette prestation est nouvellement disponible auprès de notre service. Le travail d'équipe, la bonne entente et la recherche commune de solutions ont permis de réaliser ce projet dans les délais prévus et avec un minimum de désagréments pour nos clients.

Parallèlement au déplacement des équipements techniques, les collaborateurs du SCI ont déménagé leurs places de travail et aujourd'hui toute l'équipe du SCI est regroupée dans les mêmes locaux. Par ces actions, une étape importante de la sécurisation de nos équipements a pu être réalisée.

D'autres événements importants sont à relever dans la vie du SCI en 2004:

- la reprise par le SCI de la responsabilité technique de la téléphonie de l'administration cantonale
- l'obtention de la certification de Centre de Compétences Client SAP. L'Etat du Valais est la première administration publique en Suisse romande à obtenir cette distinction
- une nomination dans les 15 premiers, pour les ingénieurs du SCI, au concours Linux Open Road qui comptait 3800 participants.

Délégué aux questions informatiques

Accompagnement à la mise en place de projets et préavis

Plusieurs projets importants ont été mis en place en 2004. Afin d'assurer une coordination interdépartementale efficace, le délégué aux questions informatiques a été impliqué dans le traitement des dossiers suivants:

- Comité directeur SAP: migration de CGE sur SAP
- Comité directeur Infoval – Informatisation des hôpitaux: mise en production
- Déploiement du projet pilote «Télétravail»

Organisation

Le Service du personnel et de l'organisation a apporté plusieurs modifications dans les organigrammes des services ou dans leur organisation.

De plus, le Service du personnel et de l'organisation a, dans le domaine du développement de l'organisation, soutenu d'une manière méthodologique plusieurs services dans leurs réorganisations pour optimiser les processus ainsi que l'organisation structurale.

Bureau de la consultation sociale

Durant l'année 2004 les conseillères du bureau de la consultation sociale ont apporté appui et soutien au personnel de l'administration cantonale rencontrant des difficultés à leur place de travail. Ces difficultés ont pu être résolues dans un esprit de médiation. Une aide a également été apportée aux personnes ayant des problèmes de santé, des difficultés financières ou autres.

En collaboration avec d'autres services, la consultation sociale a également mené une réflexion sur les dépendances liées à la consommation d'alcool ou d'autres substances ayant des répercussions sur le lieu de travail, sur la famille et la santé.

- Suivi du projet «Regroupement des affaires informatiques» et point de situation avec la Commission de gestion du Grand Conseil
- Conseil de direction du SIT (Système d'Information du Territoire) Valais: établissement du schéma directeur géomatique
- Collaboration avec la FCV (Fédération des communes Valaisanne) pour l'établissement d'un accord d'interconnexion avec les communes Bas valaisannes. La même action a été entreprise via le service de la formation tertiaire pour les communes Haut valaisannes
- Analyse et choix d'une solution de gestion administrative et scolaire pour les écoles professionnelles
- Divers contacts avec la Commission cantonale de protection des données.

Parallèlement à la mise en place de projets, les demandes de préavis prioritaires adressées par les services sont les suivantes:

- Service de la formation professionnelle: raccordement des écoles au réseau cantonal de communication
- Centre valaisan de pneumologie: création d'un VPN (Virtual Private Network)
- Registres du commerce: site Internet
- Service de la santé publique: informatisation des EMS/CMS
- Administration cantonale des finances: reprise du copieur haut volume
- Routes nationales: solution Intranet
- Service cantonal des contributions: logiciel «impôts pour les contribuables»
- Service de l'industrie, du commerce et du travail: mise en place de la solution Easy Save
- Police cantonale: divers préavis sur des solutions propres au métier police
- Chancellerie d'Etat: projet «Poste 2000»
- Service de l'action sociale: réorganisation du service
- Service des bâtiments, monuments et archéologie: contrôle des accès physiques dans l'administration cantonale.

Dossiers spéciaux

L'année 2004 a été difficile pour les sociétés informatiques. Un partenaire important de l'administration cantonale, Icare Services SA, s'est vu dans l'obligation de déposer son bilan. La reprise des applications et des systèmes hébergés a nécessité une intervention rapide. Une bonne collaboration avec la direction encore en place nous a permis de limiter les désagréments liés à la disparition de cette société.

Plusieurs propositions d'externalisation ont été étudiées dans la continuité des solutions abordées en 2003. Les conclusions de l'analyse et l'expérience faite par de nombreuses entreprises ont démontré que l'externalisation doit se limiter à des domaines non stratégiques et qu'il est indispensable de garder la maîtrise des systèmes d'informations en interne.

Les moyens informatiques font parties intégrantes des outils de travail. Une «Directive concernant les moyens informatiques et la téléphonie» a été préparée par un groupe de travail composé de juristes et d'informaticiens. L'objectif est de limiter les abus et de réglementer l'utilisation des systèmes informatiques et de téléphonie.

Dans le cadre des relations intercantionales, des travaux ont été entrepris avec le canton de Genève pour la négociation de la solution e-DICS. Nos collègues du canton de Vaud nous ont approchés pour prise de connaissance de notre structure organisationnelle informatique.

Les besoins de coordination informatique avec les organisations para étatiques sont importants. Le délégué fonctionne dans plusieurs comités dont le Centre de compétences IS Net des HES-SO, VSNet, la Conférence suisse sur l'informatique - section latine, le groupe de liaison Swisscom – Etat du Valais et le comité Val-Form.

Sécurité informatique

Les éléments principaux se résument de la manière suivante:

- Audit de vulnérabilité aux attaques par «cheval de Troie» et suivi des recommandations pour l'amélioration des vulnérabilités potentielles.
- Mesures relatives au courrier électronique, pour filtrer les pièces jointes ainsi que pour lutter contre les «pourriels» (spam).
- Recommandations pour l'installation d'un portail sécurisé Extranet.
- Préparation pour la politique de sécurité informatique.
- Audit de l'infrastructure du réseau interne, propositions d'amélioration pour ce réseau et pour les matériels & bases de données qui y sont connectés.

Parmi les autres activités, signalons notamment la collaboration avec les responsables de la sécurité des systèmes d'information des cantons latins dans le cadre de la Conférence suisse sur l'informatique, la surveillance quant au respect des directives sécuritaires, la détection de vulnérabilités avec proposition de correction, la participation aux travaux de divers groupes la représentation du Valais à la Conférence suisse sur l'informatique et à son groupe latin.

Section DPSI (direction et pilotage des systèmes d'information)

Chef de projet Normes et Standards

Les activités 2004 principales ont été les suivantes:

- Gestion de divers groupes et commissions
- Mise en place d'un projet de directives «concernant les moyens informatiques mis à disposition de l'utilisateur» et constitution d'un groupe de travail y relatif
- Evaluations de diverses solutions pour pallier au manque de ressources dans le domaine du développement SAP
- Coordination de divers projets informatiques, participation à divers projets pour du conseil ou de la gestion de projets
- Emission de 67 préavis divers
- Participation au groupe de travail «Stratégies ICT» de la CSI (Conférence Suisse sur l'Informatique).

Chef de projet Filières

Les projets 2004 ont été les suivants:

- Gestion administrative et logistique de la filière SAP
- Coordination de la mise à niveau du système SAP et installation de la solution IS-PS-CD pour la gestion des taxes et revenus
- Démarrage du projet «Gestion des Taxes & Revenus, étape 1: migration de CGE»
- Audit pour la certification CCC SAP (Centre de Compétences Client)
- Coordination de la mise en place de l'ITS SAP (Internet Transaction Serveur) pour la connexion SAP via le web
- Coordination de la mise en place d'une solution pour la gestion des objets utilisateurs dans SAP via le workflow SAP
- Gestion du mandat d'accompagnement ECM (Enterprise Content Management).

Centre de compétences développement SAP (CC SAP)

Les principaux développements SAP en 2004 ont été les suivants:

- Gestion des licences SAP
- Gestion financière des abonnements du journal Résonances
- Gestion financière des enseignants
- Registre des délégations financières (pour l'inspection des finances, en cours)
- Gestion des dossiers (maquette)
- Gestion de l'atelier des Ronquoz
- Statistique fédérale des enseignants
- Gestion des taxes et revenus (en cours).

Section développement

En plus des fonctions de maintenance et de support, les activités principales peuvent être résumées selon les plates-formes de développement comme suit:

Client/Serveur

Extension des standards de développement (UML); adaptation des contrôles des vendanges; suite des projets: e-DICS, laboratoire cantonal, protection des travailleurs.

BS2000

Mise en place d'un portail de développement avec la technologie WEBTA; encaissement central de l'impôt à la source; taxation annuelle postnumerando; adaptation de la taxe militaire à la taxation annuelle, Adaptation de l'application estimation des titres; gestion centrale du retour et des délais des déclarations via l'internet, migration de la gestion des patentes vers SAP; adaptations des paiements agricoles directs; migration de la gestion des automobiles vers la solution externe CARI.

Section support aux utilisateurs

En 2004, nous avons consolidé l'utilisation du module SAP pour gérer nos commandes. Jusqu'au 31 décembre, nous avons passé 1582 commandes.

Nous avons pu conclure un contrat avec HP qui nous permet d'avoir des remises sur les consommables d'imprimantes et de fax jusqu'à 42%, mais néanmoins nous avons dépensé en 2004 CHF 413'967.- pour ce type de matériel.

En 2004, nous avons organisé 122 cours informatiques, ce qui représentent 209 demi-journées. 31 cours ont dû être annulés par manque d'inscriptions. Au total, 665 personnes se sont inscrites aux cours. Cela signifie une diminution de 18% par rapport à l'année précédente. La collaboration avec l'Ecole supérieure d'informatique de gestion dans le domaine de la formation informatique a été prolongée d'un an.

Section exploitation et système

Nouvelles installations de matériel

- Installation serveur RX800 avec VMWare
- Extension mémoire sur serveur SERVEXP01
- Installation de 2 processeurs supplémentaires pour le développement SAP (SAPDEV)
- Installation Solaris Primepower 450 pour le serveur SAPRSV
- Installation diverses licences pour la sauvegarde avec Networker pour Oracle, Solaris etc.
- Remplacement de l'ancienne MX300 avec un software de communication moderne pour la liaison entre l'informatique et le service des contributions.
- Installation de trois nouvelles imprimantes OCE 3090 pour remplacer deux PS158
- Installation de trois serveurs Primepower 450 pour l'application FUTURA pour le SCN.

Activités principales

- Administration et surveillance des systèmes d'exploitation SAP, Windows, UNIX/Solaris et BS2000
- Installation et tests SAP-Workflow
- Installation et tests SAP-ITS (Accès via Internet)
- Installation de divers programmes et software de base pour l'application FUTURA
- Upgrade diverses tables Oracle de la version 8 sur la version 9
- Administration et surveillance des bases de données Oracle et Sesam
- Intégration de nouvelles tables dans Oracle et Sesam
- Administration et surveillance des sauvegardes centrales de toutes les plates-formes à l'aide du logiciel Networkers
- Études préliminaires pour le nouveau centre de calcul
- Aide et soutien à l'exploitation
- Appui au développement et aux utilisateurs finaux
- Service de piquet et sa planification
- Planification des travaux de productions et des impressions de masse.
- Déménagement de presque toutes les machines dans le nouveau centre à l'avenue des Mayennets.

Impression et envoi

- Impression de 7.5 millions de formulaires, mise sous pli et expédition de 2 millions de documents.

SERVICE JURIDIQUE

L'activité du service se divise en trois domaines principaux, savoir le service juridique du département proprement dit, le secrétariat de la Commission cantonale de recours en matière fiscale, et les tâches d'encaissement.

Service juridique du département

Le service est chargé des tâches ordinaires et générales d'ordre juridique, telles que collaboration aux travaux législatifs, consultations écrites ou orales, étude et interprétation de dispositions légales dont l'application incombe au département, préparation de décisions ou de déterminations, représentation de l'Etat devant les tribunaux avec ou sans le concours d'avocats, etc. Dans ce cadre, le service travaille principalement en collaboration avec le Service du personnel et de l'organisation et l'Administration cantonale des finances.

Les travaux principaux que le service a assumés, ou auxquels il a collaboré de manière étroite, sont les suivants:

Section Télécom

Les activités principales de l'année ont été les suivantes:

- Mise en fonction du nouveau IT-Center
- Projet pilote pour l'interconnexion des communes
- Projet pilote pour le télétravail
- Changement de l'accès Internet de 4Mbps/s à 100Mbps/s
- Reprise de la gestion du parc téléphonique
- Création du MAN FO Martigny
- Transport et envoi de 23'000 SMS, 34'000 fax, Internet 4.2 TByte.

Section micro informatique

Les chiffres et les faits marquants:

- Migration des ordinateurs portables à Microsoft Windows XP
- Gestion d'un parc informatique avec 1700 Pcs et 3200 utilisateurs répartis sur l'ensemble du canton
- 2850 interventions par nos techniciens
- Centralisation et consolidation des serveurs Novell NetWare.

Les nouveaux sites informatisés par le SCI:

- Les Offices des Poursuites et Faillites de Sion et Sierre.

Les principaux projets réseau:

- Centralisation des serveurs grâce aux interconnexions en fibre optique
- Consolidation de l'annuaire Novell (eDirectory)
- Connexion des serveurs au système de stockage EMC2.

Les autres projets:

- Projet TFT (remplacement de 1100 écrans CRT)
- Déménagement du Centre de Calcul
- Participation et support aux élections et votations
- Service de piquet.

Personnel de l'Etat

- Rapport du 14 juin 2004 du groupe de travail concernant la CPPEV et la CRPE. Ce rapport qui a nécessité un volume de travail considérable, formule à l'attention du Conseil d'Etat des propositions concrètes en vue du renforcement du degré de couverture des deux Caisses de prévoyance précitées. Il a fait l'objet d'une large information auprès des milieux intéressés, ainsi que d'une procédure de consultation. Ce dossier a ensuite été soumis pour examen à un groupe d'experts externes.
- Réponses du Conseil d'Etat à deux motions concernant les Caisses de prévoyance de l'Etat du Valais.
- Travaux du groupe de travail concernant l'introduction du télétravail dans l'administration cantonale comme projet-pilote.
- Travaux du groupe de travail concernant la prise en compte du travail bénévole lors de nouveaux engagements.
- Travaux du groupe de travail concernant les problèmes d'alcool à la place de travail.
- Travaux du groupe de travail concernant le réexamen des qualifications 2003.

- Travaux du groupe de travail concernant les cadeaux pour ancienneté dans l'administration cantonale.
- Travaux du groupe de travail concernant l'établissement des directives sur l'utilisation des moyens informatiques.
- Etablissement d'une centaine d'avis, de rapports ou de projets de décision à l'attention du Conseil d'Etat, du Chef de Département, du service du personnel et de l'organisation ou d'autres services.

Consultation sociale

- Collaboration au groupe d'encadrement de la consultation sociale.

Banque cantonale du Valais

- Examen du rapport spécifique du réviseur bancaire du 24 mars 2004.
- Rapport du Conseil d'Etat du 21 avril 2004 concernant l'exercice 2003 de la BCVs. Ce rapport donne l'appréciation du Conseil d'Etat quant à la stratégie de l'Etat en tant qu'actionnaire et garant, et sur le rapport spécifique du réviseur bancaire.
- Examen des questions juridiques concernant le renouvellement du conseil d'administration de la BCVs en 2005.

Affaires financières, immobilières et cas de responsabilité

- Modification du 13 mai 2004 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Cette modification dénommée «LGCAF I», entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2004, fait suite à diverses interventions parlementaires, et, d'autre part, répond à un besoin d'adaptation de certaines dispositions au vu des expériences faites ainsi que de l'évolution de la situation économique et de la législation.
- Loi du 9 juin 2004 sur le frein aux dépenses et à l'endettement. Cette loi, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005, règle l'application des principes posés par l'article 25 de la Constitution cantonale concernant le frein aux dépenses et à l'endettement.
- Modification du 15 décembre 2004 de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Cette modification dénommée «LGCAF II» traite essentiellement de la question de l'extension du système de la gestion des prestations à l'ensemble des services de l'Etat du Valais.
- Etablissement de 80 avis ou rapports à l'attention du Chef du département, de l'administration cantonale des finances ou d'autres services.
- Traitement de 22 dossiers concernant la responsabilité civile de l'Etat, en collaboration avec les départements directement concernés, l'assureur en responsabilité civile de l'Etat, et, cas échéant, les mandataires professionnels (avocats).
- Défense des intérêts de l'Etat du Valais dans 3 dossiers de succession sans héritiers légaux portant sur des montants importants.

Procédures de consultation

- Prise de position du Conseil d'Etat du 28 janvier 2004 à la consultation fédérale concernant le premier rapport partiel de la commission d'experts «Surveillance intégrée des marchés financiers».
- Prise de position du Conseil d'Etat du 28 avril 2004 à la consultation fédérale concernant la modification de la disposition sur l'assistance administrative internationale dans la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.
- Prise de position du Conseil d'Etat du 26 mai 2004 à la consultation portant sur le rapport de la commission d'experts du Département fédéral des finances concernant la révision de la loi sur les fonds de placement.

Procédures en matière d'aide aux victimes d'infractions

- Représentation de l'Etat devant les tribunaux dans le cadre de 20 procédures d'indemnisation et de réparation morale au sens de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).

Divers

- Travaux du groupe de travail interdépartemental chargé d'étudier l'éventualité de la suppression de la voie du recours administratif auprès du Conseil d'Etat, ainsi que l'éventualité d'une délégation des compétences des Chefs de Département pour les décisions présentant un caractère juridique prépondérant.
- Travaux préparatoires concernant l'introduction du système «e-DICS».
- Réponses à l'enquête effectuée par la commission «mesures structurelles».

Secrétariat de la commission cantonale de recours en matière fiscale

Le service assume le secrétariat de la Commission cantonale de recours en matière fiscale. Vu le caractère judiciaire de cette Commission, les données concernant l'activité de celle-ci et de son secrétariat ne figurent plus, depuis l'exercice 2001, dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat, mais sont contenues dans le propre rapport d'activité de la Commission, tenu à disposition du Grand Conseil.

Encaissement

Le service effectue la facturation et le suivi de l'encaissement des frais de justice demeurés impayés auprès des tribunaux.

La statistique ci-après donne une information sur le volume des facturations effectuées.

Type de factures	Nombres	Montants
Récupération de frais de justice	1'635	1'128'700,45

SERVICE DES AFFAIRES EXTERIEURES ET DE DROIT ECONOMIQUE

Travail législatif

Le service a préparé en collaboration avec le service des mensurations cadastrales le message et le projet de loi sur la mensuration officielle et l'information géographique.

Application de la loi fédérale sur le droit foncier rural et du bail à ferme agricole

Durant l'année 2004, 2127 demandes (2104 cas en 2003, 2103 cas en 2002) ont été traitées en la forme d'autorisation ou de décision de constatation au sens de l'art. 83 et 84 LDFR. Au niveau régional, les cas traités se répartissent de la manière suivante: 885 décisions pour le Haut-Valais (866 cas en 2003, 888 cas en 2002) et 1242 décisions pour le Bas-Valais (1238 cas en 2003, 1215 cas en 2002). Il peut être tenu pour certain que le nombre de dossiers ne subit d'année en année que de très minimes fluctuations et que la moyenne des dossiers traités se situe à environ 2100 dossiers par année.

Le service gère une banque de données sur les prix payés pour les terrains au cours de ces cinq dernières années, divisée par communes et selon la nature du sol. Elle constitue une source fiable pour la fixation du prix d'acquisition maximum autorisé pour l'achat d'immeubles ou d'entreprises agricoles.

Le service, en sa qualité d'autorité cantonale d'autorisation, a traité dix oppositions déposées par la Chambre d'agriculture conformément à la loi fédérale sur le bail à ferme agricole.

Instance de recours et de décision

En 2004, le service a instruit 15 recours en tant qu'organe d'instruction du Conseil d'Etat dans le domaine du droit économique. En tant que service juridique pour les questions de droit économique, le service a préparé de nombreuses prises de position concernant des recours et a secondé d'autres services lors du traitement de cas particulièrement difficiles ainsi que pour des questions de législation.

Le service a conseillé les communes et les services de l'administration cantonale dans le domaine des marchés publics.

Le service est chargé du soutien juridique du service vétérinaire cantonal. Il a examiné un grand nombre de questions juridiques en relation avec l'introduction de la nouvelle loi sur la protection des animaux, il a accordé un travail de soutien matériel.

En application du règlement sur la statistique du vin, le service a mené des procédures pénales alors que le chimiste cantonal est compétent en matière administrative.

Le service assure également le secrétariat de la commission de recours cantonale en matière de contributions agricoles et a instruit 19 recours.

Collaboration intercantonale

Le service était en 2004 le relais avec la région intercantonale «Espace Mittelland», a assuré dans cette fonction la collaboration avec les cantons de Berne, Soleure, Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Jura. Des collaborateurs des services ont participé aux groupes de travail des hauts-fonctionnaires, de la communication, des eurodélégués et des marchés publics.

Le service représente le canton dans le forum intercantonal pour les marchés publics et dans la conférence de la Suisse occidentale sur

les marchés publics, laquelle a développé un système d'information électronique SIMAP et pratiquement tous les cantons suisses ainsi que la Confédération ont adhéré à l'organisation d'exploitation. Comme partenaire de la Confédération nous participons également au développement d'un nouveau système informatique SIMAP 2.

Le service assure la défense des intérêts des cantons non universitaires dans la commission de l'accord intercantonal universitaire de la conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Initiative communautaire «INTERREG»

La programmation INTERREG III se poursuit jusqu'à la fin 2006, alors que les crédits fédéraux réservés pour la coopération transfrontalière (volet A) sont épuisés pour l'Italie et engagés à 92 % pour la France.

Sur le volet transnational (volet B), les disponibilités financières sont également quasiment épuisées, alors que de nouveaux projets avec partenariat valaisan se développent dans le domaine de la gestion sociale des risques.

Seul le volet interrégional (volet C) est encore soutenu. Le service cantonal de l'agriculture est partenaire au projet R.E.N.E (réseau européen pour la vulgarisation et le développement de l'espace rural).

Relations institutionnelles transfrontalières

M. Wilhelm Schnyder, Conseiller d'Etat, Chef DFAE, a remis son poste de Vice-président trésorier de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). Il reste membre de la délégation nationale au sein du Bureau de l'ARE.

Le Conseil du Léman, sous la présidence haut-savoyarde, et le Conseil Valais-Vallée d'Aoste poursuivent leurs activités régulières.

Dans le cadre de la coopération avec le Royaume du Bhoutan, deux accompagnateurs de moyenne montagne se sont rendus un mois au Bhoutan pour y donner un cours de formation.

Le Grand Conseil a approuvé l'adhésion du Valais à l'Accord de Karlsruhe, qui offre un nouvel instrument juridique pour la coopération transfrontalière, le Groupement local de coopération transfrontalière. Celui-ci est une personne morale de droit public, doté de la capacité juridique, de l'autonomie budgétaire et de statuts qui lui permettent de s'auto-organiser.

SERVICE DES MENSURATIONS CADASTRALES

Généralités

Suites aux mesures prises ces dernières années, les premiers résultats positifs ont été enregistrés en 2004. Aujourd'hui, l'échange des données de la mensuration officielle (MO) entre les géomètres officiels et le Service est réalisé sous forme numérique à l'aide de l'interface INTERLIS. Grâce aux directives établies en 2003, les données de la MO sont devenues plus homogènes sur l'ensemble du territoire cantonal.

Premier relevé, renouvellement, conservation (numérisation provisoire)

Depuis 1998, un accord de prestation est conclu chaque année entre la Confédération et le canton. Les objectifs de couverture spatiale définis dans l'accord de prestation ont pu être presque complètement atteints.

Une des raisons pour lesquelles l'objectif n'a pas pu être totalement atteint provient du fait que des communes n'ont pas donné leur accord pour entreprendre le renouvellement des mensurations partiellement et complètement numériques. L'approbation des communes manque encore pour 19 lots, dont 14 dans le Haut-Valais. Ces communes se trouvent parfois dans une situation financière difficile. Comme il s'agit presque exclusivement de mensurations en zones à bâtir, il serait urgent d'entreprendre ces renouvellements afin de pouvoir introduire finalement le Registre foncier fédéral.

Une autre raison est la non attribution à ce jour par le Conseil d'Etat des travaux de mensuration qui avaient été mis en soumission dans 4 communes du Haut-Valais.

Les travaux du projet «surfaces agricoles utiles» (SAU) ont été mis en soumission et attribués en été 2003 déjà. Le but du projet est d'élaborer les bases nécessaires au contrôle des paiements directs dans l'agriculture. Les travaux dans les 9 périmètres avancent en partie relativement lentement. Il a été constaté que les travaux préparatoires, notamment dans les périmètres 5 (Sierre), 6 (Loèche – Rarogne occidentale) et 7 (Viège) ont duré trop longtemps si bien qu'il existe un danger de retard. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) contribue aussi financièrement à ce projet. La contribution convenue avec le Service cantonal de l'agriculture est encore toujours en attente.

Afin d'améliorer l'homogénéité des données de la mensuration officielle dans le canton, des directives ont été élaborées en 2003 sur mandat de la Confédération. Les premières expériences avec ces nouvelles directives et avec le nouveau système informatique mis en service depuis 2003 sont très positives. Lors de la vérification, nous avons constaté une très nette amélioration de la qualité. Grâce à l'automatisation de la vérification, il a été possible avec le même personnel de procéder au contrôle de plus de lots et ce de manière plus intensive.

Lors des renouvellements, nous avons pu identifier à plusieurs reprises dans les périmètres concernés des territoires en mouvement permanent. Ceux-ci doivent absolument faire l'objet d'une mention au Registre foncier. Les bases légales actuelles dans ce domaine ne sont pas satisfaisantes et doivent être adaptées.

Mise à jour de la mensuration officielle

Actuellement toutes les mutations exécutées dans le périmètre de la mensuration officielle sont transmises au Service pour contrôle et signature. Sur demande de la Confédération, cette méthode de contrôle doit être repensée et adaptée. Pour cela, il faut tout d'abord établir les bases légales nécessaires.

Les tarifs pour la diffusion des données de la mensuration officielle sous forme numérique doivent être uniformisés et adaptés à un niveau moins élevé. L'ordonnance actuelle du 11 octobre 1995 génère des difficultés dans son application pratique. Une modification de la base légale est également nécessaire.

Centre de compétence géomatique (Système d'information géographique)

Suite aux premiers contacts avec les services de l'administration cantonale qui utilisent des données à référence géographique, un besoin important de coordination a été relevé. Le problème le plus important est l'accessibilité des données à l'aide d'un portail unique et dans un standard unique.

Nous avons été très étonné de la nécessité de devoir soudainement demander au Grand Conseil un crédit d'engagement pour la mise en place du SIT-Valais. Le message nécessaire a été préparé et mis à disposition du Conseil d'Etat pour le transmettre au Grand Conseil. Ce dernier a alors approuvé à une grande majorité l'introduction du SIT-Valais. Mais en parallèle, une expertise qui devait passer en revue les activités du SIT a été demandée. Par le rapport d'expertise qui qualifie de manière très positive le travail accompli jusqu'à maintenant, nous espérons que la tâche puisse se poursuivre afin de pouvoir mettre à disposition des clients les données dans la forme souhaitée.

En 2004, les travaux urgents indispensables ont été réalisés par le centre de compétence géomatique. Une application Intranet a été mise en place permettant aux collaborateurs de l'administration cantonale de consulter des données sur un fond cartographique à l'aide du navigateur Internet. Cette application est utilisée journalièrement en moyenne par 20 personnes et elle représente une aide précieuse. Néanmoins, il a été constaté que la qualité des données laisse parfois à désirer et qu'un travail important de sensibilisation des services responsables est nécessaire. Des données de base erronées sont souvent la cause de mauvaises décisions.

Afin de pouvoir satisfaire en totalité au cahier des charges, le centre de compétence géomatique devrait disposer de plus de personnel. Les bases légales devraient également être réglées dans une nouvelle loi sur l'information géographique.

Points fixes

Durant l'année 2004, les calculs des nouveaux points MN95 ont pu être terminés et les coordonnées ont été approuvées par la Confédération.

Toutes les mensurations en cours se rattachent à ces points et sont calculées dans le nouveau cadre de référence. Cela permet d'établir des réseaux de points fixes sans contraintes et d'utiliser ainsi pleinement les avantages des nouveaux instruments (GPS).

Plan d'ensemble

Le plan d'ensemble est disponible sur tout le territoire valaisan sous forme de carte pixel et il est délivré aux échelles du 1:5'000 et du 1:10'000. La mise à jour de ce produit doit être réglée d'une manière différente car la méthode actuelle est trop chère et trop lourde.

Centrale de plans

La demande d'extraits du plan d'ensemble sous forme papier diminue de plus en plus et les tarifs doivent absolument être adaptés.

Activités des commissions

Commission cantonale de nomenclature

La commission intervient dans les communes où la mensuration officielle est en cours.

Commission de préavis en cas de contestation sur les limites territoriales des communes

Cette commission n'a pas été renouvelée car il n'y a pas eu nécessité. Ses tâches doivent être redéfinies.

Bases légales

Comme mentionné à plusieurs reprises, une nouvelle base légale est absolument nécessaire. C'est pourquoi nous avons commencé à élaborer une nouvelle loi en 2003 déjà.

Le projet de loi révisée sur la mensuration officielle et l'information géographique a été mis en consultation auprès des instances intéressées et des communes à la fin avril 2004.

Les prises de position retournées jusqu'à fin juin 2004 ont été examinées, traitées et ensuite transmises au Département. Celui-ci a décidé de ne pas déposer le projet de loi devant le Grand Conseil avant la nouvelle période législative 2005-2009.

Par conséquent, tous les travaux liés à l'élaboration des ordonnances se référant à cette nouvelle loi sont momentanément suspendus.

Tous ces retards nous handicapent dans de nombreux domaines et nous empêchent de poursuivre nos travaux.

SERVICE JURIDIQUE DU REGISTRE FONCIER

Bureaux du registre foncier

L'activité du Service a été caractérisée en 2004 par une augmentation du volume des transactions sur le marché immobilier. Elle correspond à une hausse de l'ordre de 4 % du nombre de transactions et de plus de 14 % du volume financier des transferts.

Activité des offices d'arrondissement du RF

	BRIGUE	LOECHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHEY	TOTAL
Inscriptions au journal	10'032	4'500	11'064	19'793	* 9'492	7'952	62'833
Transferts de propriété	3'688	2'060	3'399	5'887	4'018	2'131	21'183
Inscriptions hypoth.	1'800	602	1'630	2'374	2'066	1'590	10'062
Extraits délivrés**	8'734	5'609	5'609	6'258	7'745	8'156	41'541
Emoluments perçus	2'714'949	984'726	2'508'328	3'201'666	3'341'784	1'949'684	14'701'137

* Le nombre d'inscriptions au journal relativement peu élevé du bureau de Martigny découle du système informatisé du journal pour lequel ce bureau sert de projet pilote.

** Le nombre d'extraits relativement peu élevé délivrés par les bureaux, notamment de Sion, Sierre et Brigue, par rapport au volume d'actes de ces bureaux tient au fait que le registre foncier fédéral n'est introduit que sur une partie de leur territoire; il y aurait donc lieu d'ajouter au chiffre des extraits plus de 15'000 déclarations de charges concernant les communes où le registre foncier fédéral n'est pas encore introduit.

Activité des offices d'enregistrement rattachés aux bureaux du RF

	BRIGUE	LOECHE	SIERRE	SION	MARTIGNY	MONTHEY	TOTAL
Nombre d'enregistrements	6'986	2'950	5'982	9'998	6'490	4'700	37'106
Droits d'enreg. perçus	8'921'580.-	2'147'166.-	8'627'660.-	12'448'296.-	12'236'841.-	6'907'676.-	51'289'219.-

L'augmentation du nombre des transactions soumises au droit de timbre proportionnel en 2004 par rapport à l'exercice 2003 a entraîné une forte augmentation des recettes d'enregistrement (+ 15 % environ). Cette hausse est surtout sensible pour les arrondissements de Brigue, Sion, Martigny et Monthey.

Situation du marché immobilier en 2004

Offices RF	Nbre de transferts immobiliers	Montant en francs
Brigue	3'688	662'903'000.-
Loèche	2'060	151'368'000.-
Sierre	3'399	573'789'000.-
Sion	5'887	670'872'000.-
Martigny	4'018	797'457'000.-
Monthey	2'131	440'463'000.-
TOTAL	21'183	3'296'852'000.-

On peut estimer le montant total des transactions immobilières opérées en Valais en 2004 à plus de 3,5 milliard de francs si l'on tient compte des transferts d'actions de sociétés anonymes propriétaires d'immeubles qui n'apparaissent pas dans les statistiques du RF.

Inspectorat des minutes des notaires valaisans et archives notariales

Les conservateurs du RF ont procédé à l'inspection des études des notaires valaisans (environ 250 notaires). Les conservateurs du RF ont en outre assumé la tenue des archives notariales de leur arrondissement en collaboration avec le Service des archives cantonales.

Introduction du registre foncier

Les travaux d'introduction du Registre foncier poursuivent leur cours dans les communes suivantes: St-Niklaus, Zermatt, Gampel, Grächen, Eischoll, Varen, Montana, Chermignon, St-Léonard, Nendaz, Ayent, Conthey, Isérables, Riddes, Martigny-Combe, Leytron, Fully, Bovernier, Orsières, Liddes, Finhaut, Salvan et St-Gingolph.

Le Registre foncier fédéral a été introduit pour la commune de Salgesch.

Le nombre de lots de mensuration en attente d'introduction au Registre foncier fédéral demeure considérable et sa résorption ne pourra intervenir que par une mise à disposition significative de moyens humains et informatiques.

Informatisation du RF

Capitastra Martigny

L'informatisation des données de la commune de Riddes (9'000 immeubles) s'est poursuivie. Ensuite, les données ont été vérifiées et validées. En cours d'année, les données de la commune de Vollèges (4'000 immeubles) ont été informatisées, vérifiées et validées. En fin d'année, l'informatisation des données de la commune de Leytron (7'500 immeubles) a été commencée.

Capitastra Sierre

La vérification des données informatisées pour la commune de Venthône (2'200 immeubles) a été terminée. L'informatisation des données et la vérification des données a été faite pour les communes de Chippis (2'100 immeubles) et Miège (2'100 immeubles). L'informatisation des données de la commune de Grimentz (1'400 immeubles) a été faite et les données sont en cours de vérification. Les données de la commune de Vissoie (1'300 immeubles) ont été informatisées mais doivent être vérifiées.

L'informatisation des données de la commune de Chermignon (10'000 immeubles) est en cours par l'équipe d'introduction du Valais central.

Capitastra Brigue

Les données des communes de Embd (1'000 immeubles) et Simplon (2'500 immeubles) ont été vérifiées. Les données de la commune de Saas Fee (6'300 immeubles) sont en cours d'informatisation.

L'informatisation des données de la commune de St-Niklaus (5'800 immeubles) est en cours par l'équipe d'introduction du Haut-Valais. 14 communes sont gérées entièrement sur Capitastra.

Il est à relever que plus du 30 % des actes présentés au RF de Martigny sont traités avec Capitastra.

93'000 immeubles sont saisis dans Capitastra dont 57'851 sont en production.

Acquisitions d'immeubles par des personnes à l'étranger

Le Service juridique, qui est l'autorité cantonale de première instance, a enregistré le dépôt de 1'287 requêtes et a pris 863 décisions concernant les acquisitions par des personnes à l'étranger pour un prix total de Fr. 364'920'354.-. Des émoluments liés à ces décisions ont été perçus pour un montant de Fr. 546'550.-.

Le nombre global des requêtes a augmenté de façon sensible en 2004 sur l'ensemble du territoire du canton. Malgré l'entrée en vigueur de la motion Epiney, la demande de logements de résidence secondaire est plus importante que le contingent attribué au canton du Valais.

Centrale valaisanne des testaments

La centrale valaisanne des testaments a enregistré 1'367 avis testamentaires pour l'année 2004. Elle a transmis 507 avis aux juges de commune et 591 avis aux notaires dépositaires. L'office de l'état civil lui a communiqué 2'483 avis de décès.

La centrale a en outre encaissé Fr. 47'620.- d'émoluments de chancellerie. Ce montant assure la couverture des frais de gestion de cette centrale.

Conclusion

L'informatisation du registre foncier, débutée en 2000, s'est poursuivie en 2004. Cette évolution a cependant été freinée par l'insuffisance des moyens mis à disposition du service. L'an 2005 verra la mise en route de l'informatisation des bureaux de Monthey et de Sion, ainsi que de celui de Loèche, pour autant que ce dernier bureau soit relié au réseau informatique cantonal.

L'adoption de la nouvelle loi sur le notariat, de la loi sur les expropriations ainsi que la modification probable de la loi sur le timbre vont apporter une série de tâches nouvelles pour le registre foncier. Elles ne pourront être accomplies de façon satisfaisantes que si des moyens correspondants en personnel et en budget sont mis à sa disposition.

Le montant total des droits perçus y compris le droit de timbre atteint plus de Fr. 66'000'000.- en l'an 2004.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE

Durant cette année, le service de l'agriculture s'est principalement concentré sur les domaines d'activités suivants:

- Mise en œuvre et défense des intérêts du Valais et des agriculteurs dans le cadre de la nouvelle politique agricole fédérale (PA 2007) et engagement des réflexions pour la prochaine étape de 2011
- Poursuite de la mise en œuvre des recommandations des études stratégiques mandatées par le Conseil d'Etat (Institut d'économie rurale et Viticulture) et évaluation des effets des mesures développées
- Application de la législation fédérale, du nouveau règlement de la vigne et du vin et mise en chantier de la révision de la nouvelle Loi cantonale sur l'agriculture
- Réorganisation des activités du service et de certains offices sur la base du nouveau système de management public e-DICS appliqué à l'Etat du Valais
- Soutiens aux projets de développement conçus de manière intégrée sous les angles économiques, sociaux et environnementaux.

La principale mission du service de l'agriculture consiste à promouvoir une agriculture valaisanne durable et de qualité, répondant aux besoins du marché et des consommateurs et respectueuse de son environnement.

Ses activités s'inscrivent dans les lignes directrices de la politique gouvernementale 2002-2005. Parmi celles qui ont marqué l'année 2004, relevons plus particulièrement:

- Mise en application du nouveau Règlement de la vigne et du vin avec les partenaires collectifs: Interprofession de la vigne et du vin (IVV), Vitival et professionnels privés et mise en route de l'étude des terroirs viticoles valaisans
- Poursuite des campagnes de reconversion du vignoble et de renouvellement du verger par diversification des cultures et choix variétal optimal
- Défense soutenue du dossier Raclette AOC par des prises de positions auprès de la Commission fédérale en matière de recours et par des séances de conciliation avec l'OFAG et les recourants
- Mise en place de l'observatoire des exploitations agricoles par une première phase de récolte des données auprès de 15 exploitations
- Participation aux travaux et actions de défense et mise en valeur des produits du terroir au niveau de la Suisse romande
- Conception d'un nouveau projet de développement rural régional et de mise en valeur des produits locaux sur le Val d'Hérens devant servir à l'élaboration de dispositions d'application de l'art. 93, alinéa 1 de la Loi fédérale sur l'agriculture
- Défense des intérêts des agriculteurs et suivi des travaux de mandats d'experts dans le cadre du projet R3
- Accompagnement des agriculteurs en vue des changements de l'application de la nouvelle Loi fédérale sur l'agriculture (PA 2007), notamment la libéralisation des contingentements laitiers
- Soutien technique et financier à la mise en place d'une filière «Viande du Valais» et conduite d'un essai d'engraissement avec du bétail de la race d'Hérens
- Travail de recherche et publication d'un ouvrage informatif détaillé sur le centenaire des améliorations foncière rurales
- Définition du rôle et de l'orientation des domaines agricoles sur la base de nouvelle politique agricole (PA 2007) et des spécificités de l'agriculture valaisanne
- Maintien d'un niveau de formation de qualité sur les deux centres de formation avec un effectif d'élèves stable et rénovation du centre de Châteauneuf.

Office de consultation agricole

Développement durable

L'office de consultation agricole participe à divers projets visant au développement d'une agriculture durable et au maintien des exploitations en région de montagne. L'avenir de l'agriculture dans la vallée d'Illeiez après la suppression du contingent laitier, l'intégration du secteur primaire dans le cadre du développement régional dans le Val d'Hérens, la recherche d'activités rémunératrices dans l'agrotourisme exigent de la part des collaborateurs de l'office un accompagnement constant auprès des organismes compétents comme auprès des familles paysannes.

Dans le cadre de R3 et des commissions sectorielles mises en place, l'office est intégré au groupe d'accompagnement R3-Agriculture (défense des intérêts de l'agriculture et suivi de mandats d'experts).

En collaboration avec des paysans de Ried-Mörel, l'office de consultation a établi le premier réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture. Dans le Haut Valais, deux autres projets des réseaux écologiques sont en préparation, dont un est bientôt définitif et l'autre est en élaboration.

Office de l'économie animale

Section zootechnie

Le rapport sur l'étude de gestion optimale des alpages ovins d'altitude avec un gardiennage permanent conduit par le RAC a été déposé. Les règles tirées de l'étude permettront d'améliorer la gestion de ces pâturages et d'assurer leur durabilité.

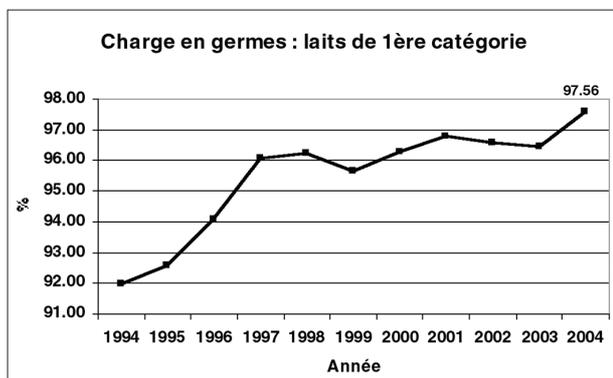
Dans son rapport «Vers une agriculture valaisanne durable», le professeur Lehmann citait comme stratégie possible pour le secteur viande, le développement de nouveaux marchés de viandes labellisées. Pour y donner suite et pour épauler les efforts que les éleveurs font dans cette direction, le service de l'agriculture a décidé de:

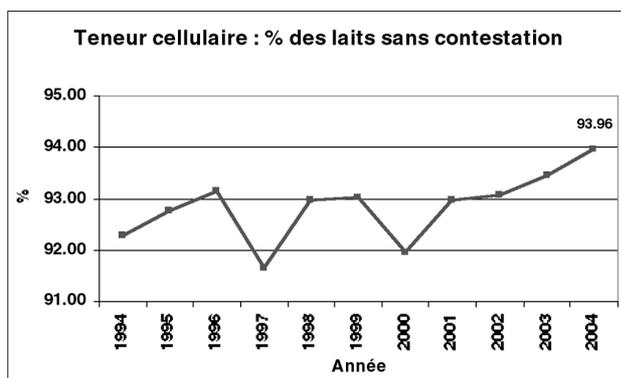
- soutenir pratiquement et financièrement la mise en place d'une filière «Viande du Valais»,
- conduire un essai d'engraissement avec du bétail de la race d'Hérens afin de disposer de données chiffrées utilisables pour le cahier des charges.

Section laitière

Les laits livrés durant l'année 2004 ont atteint le plus haut niveau de qualité depuis que ce contrôle a été institué en 1973, tant pour la charge en germes que pour la teneur cellulaire.

Accrédité en tant qu'organisme d'inspection selon la norme EN 45004 en juillet 1999, le SICL a vu son accréditation renouvelée pour cinq ans lors de l'audit conduit par le SAS le 18 juin 2004.





Office du crédit agricole

Les moyens financiers affectés aux crédits d'investissements dans l'agriculture et l'aide aux exploitations paysannes se montent à Fr. 132 mios. Durant cette période, 50 crédits d'investissements ont été accordés pour 10.2 mios de francs et 6 crédits à l'aide aux exploitations paysannes pour 1.6 mio de francs. Les remboursements se montent à 16 mios de francs. Le solde en caisse au 31.12.2004 s'élève à 40 mios de francs pour les crédits d'investissements et à 7 mios de francs pour l'aide aux exploitations paysannes. Comme pour l'année 2003, il n'y a aucune perte à enregistrer durant cet exercice.

Office des paiements directs

L'application des ordonnances concernant les paiements directs, l'estivage, la qualité écologique et les primes de cultures, la préparation et les séances d'information pour les préposés communaux et les agriculteurs, le projet SAU, les contrôles divers dans les communes ont été les tâches principales effectuées par les collaborateurs de l'office.

La gestion du registre des vignes implique des mutations sur les 120'000 parcelles viticoles enregistrées pour les 21'000 propriétaires.

Pour les paiements directs, ce sont 330'000 parcelles qui sont vérifiées lors la remise des dossiers des 4'500 exploitations agricoles enregistrées, dont 3'793 ont droit aux paiements directs.

Primes et contributions en 2003/2004

	2003	2004
Production végétale	Fr. 178'870.-	Fr. 161'830.-
Terrains en pente	Fr. 5'521'925.-	Fr. 5'503'927.-
Estivage	Fr. 7'649'330.-	Fr. 7'354'234.-
Contributions UGBFG	Fr. 13'933'885.-	Fr. 13'887'457.-
Contributions GACD	Fr. 21'178'505.-	Fr. 21'062'260.-
Vignes en pente	Fr. 5'916'093.-	Fr. 6'016'908.-
Contributions à la surface	Fr. 45'780'326.-	Fr. 45'400'283.-
Compensation écologique	Fr. 3'106'864.-	Fr. 3'071'854.-
Contributions BIO	Fr. 1'156'308.-	Fr. 1'182'732.-
Contributions SRPA	Fr. 2'365'091.-	Fr. 2'512'554.-
Contributions SST	Fr. 220'431.-	Fr. 241'556.-
OQE	Fr. 362'405.-	Fr. 368'055.-
Déductions – restitutions, divers	Fr. -1'595'458.-	Fr. -1'238'228.-
Total	105'774'575.-	105'525'422.-

Office de l'arboriculture et des cultures maraîchères

La Confédération a modifié l'ordonnance sur les fruits et introduit une nouvelle disposition visant à couvrir le 25% de l'investissement du capital-plantes lors de reconversion des cultures. Notre office a conseillé 10 producteurs dans la constitution de leurs dossiers qui représentent une aide fédérale de Fr. 211'000.- pour une surface de 7,2 ha répartis entre prunes, asperges et raisins de table.

Un nouveau système de protection contre le gel a été testé au printemps 2004 sur le domaine de l'Ecole cantonale d'agriculture. Un gain de 3 à 3,5°C a pu être obtenu lors de températures négatives avec une consommation de 300 kg de propane à l'heure et à l'hectare. L'intérêt de la production et du commerce est grand pour son application aux cultures d'abricotiers; en 2005 quelques installations fonctionneront dans la pratique.

La commercialisation des abricots de l'année 2004 a démontré le bien-fondé de la diversification entreprise depuis plus de 10 ans avec de nouvelles variétés, lesquelles permettent une bonne rémunération des partenaires de la filière. Le conseil se porte sur le choix variétal et l'optimisation de leur potentiel quantitatif et qualitatif.

Compte tenu des exigences du marché et de la nécessité de rationalisation, un suivi du système de culture hors-sol a été mis sur pied pour la tomate et la fraise. Des conseils et observations ont été effectués à Châteauneuf et chez des producteurs.

Office cantonal de la viticulture

Encépagement du vignoble

Depuis l'introduction du registre cantonal des vignes en 1990, il est possible de suivre l'évolution de l'encépagement du vignoble. En 2004, le Pinot Noir (35%), le Chasselas (28%), le Gamay (16%) et le Sylvaner (4%) occupent à eux seuls 83% de la surface viticole du canton (5'193 ha). La grande majorité des cépages sont blancs, mais ce sont les rouges qui occupent davantage de surface (3'081 ha soit le 59%).

Cadastre viticole

Conformément à la législation fédérale, le canton a la responsabilité du cadastre viticole. Cette année, quatorze demandes de mise en vigne ont été autorisées pour une surface de 47'433 m². Trois demandes de mise en vigne pour production exclusive de raisin de table ont été autorisées hors de la zone vinicole commerciale pour une surface de 28'552 m².

Reconversion du vignoble

La somme allouée par la Confédération pour 2004 se monte à 1'511'936 francs. 314 requérants ont bénéficié de l'aide à la reconversion pour une surface totale de 550'180 m². Les surfaces annoncées pour la campagne 2005 s'élèvent à 421'027 m².

Sauvegarde du patrimoine viticole valaisan

Contrôles visuels et analytiques accrus sur parcelle de vigne à greffons de Cornalin et Ermitage. Observation des parcelles plantées dans le vignoble avec les plantons «Sélection Valais». Prélèvement des sélections de Sylvaner-Rhin sur anciennes vignes pour greffage.

Etude des terroirs

Mise en route de la phase «sol» de l'étude des terroirs viticoles valaisans et réflexions sur l'étude climatique. Un montant de CHF 727'000.00 est investi par l'IVV (51%) et le Canton (49%) jusqu'en 2007.

Vulgarisation et essais viticoles

Observation du comportement du Pinot noir dans les dix sites représentatifs et 4^e vinification des différentes parcelles. Essais de vinification du cépage Pinot Noir à Salquenen par rapport à trois dates de récolte, en fonction de la teneur naturelle en sucre (88°Oe, 95°Oe, 100°Oe), afin de rechercher la maturité optimale. Mesures

de la vigueur et de la résistance à la chlorose ferrique des cépages Chasselas et Pinot Noir sur 15 porte-greffes, dans 5 parcelles de la région Sierre-Salquenen. Interprétations des analyses de sols et conseils de fumure auprès des viticulteurs valaisans, notamment des membres de Vitival (PI).

Le Grand Brûlé

La vigne occupe 127'062 m² (5'040 m² de jeunes vignes). La récolte totale de 112'409 kg laisse apparaître un rendement de 0,921 kg/m² de la surface en rapport soit de 4.7 % supérieur à la moyenne décennale. Le Domaine participe à l'exploitation des vignes à greffons pour la sauvegarde du patrimoine viticole valaisan, à des essais de porte-greffe sur cépages Cornalin et Syrah ainsi qu'à l'étude du comportement de clones de Pinot Noir et d'hybrides interspécifiques (Regent, Bianca, Seyval).

Office des améliorations foncières

Selon décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2002, reprise dans les instructions de la Chancellerie d'Etat du 7 décembre 2004 relatives au rapport de gestion 2004, le rapport de controlling des unités pilotes publié avec le compte fait office de rapport de gestion.

Ecole d'agriculture de Châteauneuf

Avec 115 élèves à la rentrée, le 18 octobre 2004, les effectifs se maintiennent à un bon niveau. L'apprentissage de caviste, avec 24 apprentis en formation sur les trois années constitue un record. En 2004, l'Ecole a procédé à la rénovation et la modernisation de ses salles de classe, rénovation rendue nécessaire après 80 ans de bons et loyaux services.

L'Ecole d'agriculture assure l'intendance de maison, cuisine et réfectoire pour l'Ecole de service communautaire (ex école ménagère) qui connaît un grand succès puisque sa fréquentation s'élève à 280 élèves à la rentrée 2004. Ce sont donc environ 420 élèves au total en formation sur le site de Châteauneuf.

Domaines

Sur le plan agricole, l'année 2004 peut être considérée comme bonne. Une ombre au tableau cependant: la dégradation continue des prix dans le secteur des grandes cultures et de la production laitière.

Favorisée par des conditions climatiques normales, contrastantes avec la canicule de 2003, la vigne a rempli les quotas et les premières dégustations du millésime 2004 sont prometteuses. Dans le secteur viticole, la demande est bonne et les prix se raffermissent. La production arboricole a été normale et les prix devraient se situer à un bon niveau. Pour les grandes cultures et la production animale, l'année a été favorable. Les prix de la viande se sont maintenus à un niveau intéressant alors que celui du lait et des grandes cultures subissait encore une érosion.

Les domaines rattachés à l'Ecole de Châteauneuf et des Barges, constituent les supports indispensables pour la formation pratique, au même titre que l'école pour la formation théorique.

Centre agricole de Viège

Enseignement et internat

Les attentes du monde agricole haut-valaisan en matière de formation et de perfectionnement professionnel ont pu être satisfaites.

Le cycle d'orientation agricole dispense aux jeunes une formation leur permettant d'affronter les défis dans les domaines de l'agriculture, de l'entretien paysage et du tourisme. Il est réjouissant de constater que 7 élèves du Valais romand fréquentent le cycle d'orientation agricole de Viège.

L'école professionnelle pour agriculteur, inclus la 2^e formation, compte actuellement 19 élèves. 8 candidats ont terminé durant l'été 2004 leur apprentissage, alors que les nouveaux élèves ayant

débuté leur formation agricole sont au nombre de 7. La matière y est sans cesse adaptée aux nouveautés en matière de politique agricole et aux dernières connaissances acquises dans le domaine de la recherche. Elle est dispensée sous forme de modules. Ce mode de faire garantit une intégration sans problème de la 2^e formation dans la structure de l'école professionnelle, tout en offrant la possibilité d'une économie sur le corps enseignant. La matière plus spécifiquement agricole est dispensée pour une grande partie par les vulgarisateurs, lesquels, de par leur fonction de conseil en matière agricole, peuvent faire bénéficier les élèves de leurs expériences. Là réside la force de notre école.

Dans le cadre des cours mis sur pied à l'intention des chefs d'exploitation, les modules «calcul et financement des exploitations», «conduite pratique d'une entreprise» et «accompagnement d'une analyse d'exploitation» se sont déroulés avec succès. Un candidat a réussi l'examen professionnel et 4 candidats ont passé avec succès l'examen de maîtrise. Le système de formation par modules offre une totale souplesse s'agissant des admissions et des fins de formation.

S'agissant du perfectionnement professionnel à l'intention des adultes, le centre agricole a à nouveau mis sur pied un programme bien étoffé avec 50 cours à option pour 1228 participants. La formation pilote destinée aux agriculteurs à temps partiel rencontre un réel succès. 26 participants ont suivi le 1^{er} cours et 27 le 2^{ème}. L'obtention du certificat cantonal est conditionnée à la participation à au moins 90 cours.

La formation sur 5 jours dispensée aux personnes s'occupant du gardiennage du jeune bétail a été organisée avec succès. Les évaluations faites au terme des cours serviront de base de référence pour le cours mis sur pied au printemps 2005.

L'obtention en janvier 2003 de la certification ISO 9001:2000, avec un accent particulier mis sur l'assurance qualité et l'amélioration de la qualité, commence à porter ses fruits. Les procédures eu égard à certains travaux ont été simplifiées avec pour conséquence que les directives et les formulaires qui en découlent sont riches d'enseignement.

Domaine

Dès 1996 le domaine s'est orienté vers la production intégrée. Les vaches laitières et le jeune bétail sont alpis au Simplon.

La conduite du parc avicole à même le sol a eu un effet bénéfique sur le rendement. Les ventes directes assurent l'écoulement de 35% de la production.

Pour les cultures céréalières et les grandes cultures, les rendements ont été bons. La récolte de seigle a été très élevée alors que la production de maïs d'ensilage a été normale. Quant au vignoble de Sonnenmatte, la récolte a atteint un rendement moyen de 1,060 kg/m². La qualité de la vendange était bonne.

S'agissant de la jardinerie, la vente directe des fleurs, plantons pour légumes et jeunes arbustes dans le nouveau local de vente a continué sur son succès. Les étables et équipements du domaine sont conformes aux prescriptions en vigueur en matière de protection des animaux et des eaux. En accord avec les responsables, l'élevage des poussins a été centralisé à Châteauneuf à dater du 1^{er} janvier 2004.